



Vendredi 5 octobre 1979,
à 15 h 20

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Allocution de sir Seewoosagur Ramgoolam, premier ministre de Maurice	479
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (<i>suite</i>)	
Déclaration de M. Aké (Côte d'Ivoire)	481
Déclaration de M. Al-Khalifa (Bahreïn)	484
Déclaration de M. Patterson (Jamaïque)	487
Déclaration de M. Ngarukiyintwali (Rwanda)	491
Déclaration de M. Mohammed (Yémen démocratique) ...	495
Déclaration de M. Diallo (Niger)	498
Déclaration de M. Hammadi (Iraq)	502

Président : M. Salim Ahmed SALIM
(République-Unie de Tanzanie).

*Allocution de sir Seewoosagur Ramgoolam,
premier ministre de Maurice*

1. LE PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : L'Assemblée générale va entendre cet après-midi une déclaration du Premier Ministre, Ministre de la défense et de l'intérieur, Ministre de l'information et Ministre de l'aviation civile de Maurice, Son Excellence le Très Honorable sir Seewoosagur Ramgoolam. C'est un plaisir pour moi de lui souhaiter la bienvenue et de l'inviter à venir à la tribune pour s'adresser à l'Assemblée générale.

2. Sir Seewoosagur RAMGOOLAM (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je vous présente, ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies, les chaleureuses salutations de la population de Maurice.

3. Permettez-moi, au nom du Gouvernement et du peuple de Maurice, et en mon nom, de vous féliciter sincèrement à l'occasion de votre élection à la présidence de la présente session. Le monde, nous l'espérons ardemment, entre dans une période qui verra la solution de bon nombre de questions qui nous ont préoccupés au cours des dernières années et, à cet égard, les hautes fonctions que vous avez courageusement accepté d'exercer vous mettront dans des situations dangereuses, sur le front de la bataille menée pour la paix, la sécurité et le bien-être de l'humanité. Votre longue et riche expérience au service de votre gouvernement et dans la diplomatie vous permettront de diriger cette assemblée avec tact et sagesse. Dans la tâche ardue qui nous attend, vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation et de tous les hommes de paix et de bonne volonté.

4. Permettez-moi également d'exprimer notre estime au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il n'a cessé de déployer pour soutenir l'Organisation des Nations Unies et l'idéal consacré dans sa Charte. Il a dû puiser dans toutes ses ressources intérieures de foi, de sagesse et de patience. Nous souhaitons ardemment qu'il puisse

continuer à diriger cette organisation pendant de nombreuses années encore.

5. Avant de poursuivre, je tiens à souhaiter la bienvenue à Sainte-Lucie qui, en sa qualité d'Etat souverain et indépendant, s'est jointe à la communauté des nations. Nous tenons à exprimer à son peuple et à son gouvernement la joie et le bonheur que nous en éprouvons.

6. Franklin Roosevelt a déclaré que les Nations Unies marquaient

“la fin du système d'action unilatérale et d'alliance exclusive, des sphères d'influence et de l'équilibre du pouvoir, et de tous les autres expédients ayant été utilisés pendant des siècles sans succès.”

Il a poursuivi en disant :

“nous proposons de substituer à ces expédients une organisation universelle dont toutes les nations éprises de paix pourront faire partie.”

Pourtant, le principe de l'universalité des Nations Unies n'a pas été établi à la satisfaction de tous, et le système d'action unilatérale et d'alliance exclusive n'a pas été abandonné non plus. Nous avons encore un long chemin à parcourir. Un pays comme Maurice est profondément et loyalement attaché à cette organisation et souhaite tout spécialement la voir fonctionner avec succès. Je suis venu ici pour redire la profonde fidélité de mon pays aux principes et aux buts de la Charte.

7. Puisque, sur le plan géopolitique, nous appartenons à l'Afrique, il n'est que normal que tout ce qui se passe sur ce continent nous intéresse au premier chef.

8. Après avoir vu le Zimbabwe plongé pendant 14 ans dans l'illégalité et le profond désespoir, nous voyons poindre maintenant dans le lointain une lueur d'espoir. Toutes les nations appartenant à cette grande organisation ont lutté, pendant toutes ces années, pour la démocratie, la liberté et l'ordre; dans cet esprit, nous nous félicitons des changements qui semblent prêts à être effectués à la Conférence constitutionnelle de Londres sur la Rhodésie, changements qui mèneraient le Zimbabwe à la souveraineté et à l'indépendance et qui apporteraient la paix à ce vaste continent.

9. Mon gouvernement appuie aussi entièrement les efforts inlassables des cinq puissances occidentales du Conseil de sécurité ainsi que ceux du Secrétaire général des Nations Unies en vue de trouver une solution à la question de Namibie. Mais tout en approuvant ces mesures positives et ces initiatives prometteuses, nous voyons notre inquiétude grandir chaque jour parce que nous savons que la patience du peuple namibien a des limites et que nous sommes déjà très proches du seuil de non-retour, où la logique humaine abdique en faveur d'une lutte armée sans merci.

10. Il n'est que trop naturel que nous, qui vivons dans un pays multiracial où l'égalité d'opportunité existe et où rè-

gnent la liberté de conscience et l'esprit de fraternité, nous éprouvons une répulsion particulière pour l'*apartheid* et pour toutes les formes de discrimination raciale. La politique de développement séparé est déshumanisante; elle fait de l'homme le pire ennemi de l'homme. Le leurre de la supériorité de la race et de la couleur n'existe que dans un esprit malade. Toutes les mesures prises pour détruire le fléau de l'*apartheid* doivent être considérées, ouvertement et manifestement, comme des efforts authentiques visant à son élimination.

11. J'ai traité des problèmes auxquels fait face la partie australe de notre continent parce qu'ils constituent les exemples les plus frappants d'injustice et exigent que nous leur accordions de toute urgence notre attention. Malheureusement, les problèmes de l'Afrique ne se limitent pas à la domination blanche. Le Sud n'est qu'une manifestation visible de ce qui est vrai pour le reste du continent. L'Afrique souffre encore de l'inégalité et de la dépendance dans ses relations avec le monde industrialisé. Il n'y a pas eu de conflits africains réels sur le continent, mais hélas, nous nous rendons compte que nous menons une guerre — notre seule guerre — contre le temps et le sous-développement et que, dans ces circonstances, le chômage massif, l'inflation, la pauvreté et les besoins de notre propre sécurité sont les principaux obstacles qui entravent nos efforts en vue de réaliser l'indépendance économique et que notre seul intérêt est d'essayer de rattraper le XX^e siècle avant que le XXI^e ne nous rattrape. Qu'il me soit permis de rappeler que dans sa déclaration de mardi dernier [17^e séance], Sa Sainteté le Pape a mentionné qu'une grande solidarité entre tous les peuples du monde est indispensable pour réaliser la paix et la prospérité.

12. Je voudrais ajouter que nous sommes fermement convaincus du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat Membre et que nous appuyons ce principe. A cet égard, nous estimons que la population des territoires dépendants d'outre-mer a le droit de décider de son propre avenir librement, sans ingérence extérieure.

13. La première phase de notre vie autonome est presque achevée. D'une façon générale, nous avons acquis l'indépendance politique, que nous sommes en train de consolider alors même que nous nous engageons dans la phase suivante de notre lutte pour la liberté : la lutte pour l'indépendance économique et contre le sous-développement, l'inflation, l'ignorance, la pauvreté et la maladie. Nous ne pourrions éliminer ces fléaux que si les peuples eux-mêmes participent pleinement à cette tâche gigantesque. Le dialogue Nord-Sud, les efforts de la CNUCED et la Conférence des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement ne se sont pas montrés à la hauteur de notre attente; mais nous continuons à lutter dans l'espoir que ceux qui le peuvent finiront par comprendre qu'ils doivent coopérer pleinement et sincèrement à l'élévation du niveau de vie et de la qualité de la vie des peuples du monde.

14. Depuis que j'ai pris la parole l'année dernière devant cette assemblée¹, certains événements se sont déroulés qui nous permettent d'espérer et de croire que le monde s'engage dans la voie d'un plus grand respect des droits de l'homme et d'une meilleure compréhension des obligations humaines. Nous nous félicitons de la naissance, dans un proche avenir, d'une charte universelle des droits et des obligations de l'homme.

15. Les pays de l'océan Indien déploient de sérieux efforts pour assurer le développement de la coopération régionale avec leurs voisins. Nous nous embarquons dans certains projets régionaux visant à assurer le développement économique de nos pays. Nous invitons donc les grandes puissances à réduire leur présence militaire ou leur capacité militaire dans cette partie du monde. Voilà pourquoi nous invitons toutes les parties intéressées à faire de l'océan Indien une véritable zone de paix. Nous demandons instamment à tous les pays de l'océan Indien d'adopter une attitude plus positive au Comité spécial de l'océan Indien afin qu'une conférence sur l'océan Indien soit convoquée à bref délai. Etant donné l'importance que Maurice attache à cette question, nous avons déjà indiqué notre intention d'accueillir cette conférence sur notre territoire.

16. En Afrique, dans la région de l'océan Indien, nous ne sommes pas seuls à réclamer la dénucléarisation de cette partie du monde. Des Etats du Moyen-Orient et de l'Asie partagent ce point de vue à l'égard de leur région.

17. Mon gouvernement se félicite des premières mesures qui ont été prises dans la voie d'une solution du conflit du Moyen-Orient. Le problème de la Palestine n'a malheureusement pas été réglé et aucune solution de la question du Moyen-Orient n'interviendra tant que 3 millions de Palestiniens seront privés de leurs droits de l'homme les plus élémentaires. Israël et l'Organisation de libération de la Palestine [OLP] doivent se reconnaître mutuellement; ensuite seulement un règlement d'ensemble, durable et pacifique, négocié dans le cadre des résolutions des Nations Unies, pourra être réalisé. Nous appuierons toute mesure prise par quiconque au Moyen-Orient ou ailleurs dans la direction de la paix.

18. Le processus de déstabilisation qui se déroule en Asie du Sud-Est est pour nous une source de vive préoccupation. Nous espérons que nous ne verrons pas dans cette région se renouveler le démembrement, style mésopotamien, et l'annihilation de ses populations. Nous sommes en présence d'un problème humanitaire urgent qui ne souffre aucun délai car, pendant que nous tardons, des personnes innocentes meurent de faim au Kampuchea ou se noient dans le sud de la mer de Chine.

19. Nous persistons à penser que la réunification de la Corée se réalisera grâce aux pourparlers Nord-Sud même s'ils se sont révélés stériles jusqu'ici. Ces deux parties du pays ont tant de choses en commun que nous sommes certains que le désir fraternel pour l'unité les aidera à surmonter leurs divergences politiques actuelles. Entre-temps, nous croyons que la cause de la réunification sera mieux servie par la représentation des deux Corées à cette organisation internationale.

20. Nous espérons ardemment que les efforts déployés par le Secrétaire général des Nations Unies pour trouver une solution au problème de Chypre seront couronnés de succès.

21. Le fait de déclarer 1979 l'Année internationale de l'enfant est une décision heureuse. Les espoirs de voir demain l'avènement d'un monde meilleur se fondent sur notre foi que les enfants d'aujourd'hui seront un jour plus heureux et — si Dieu le veut — qu'ils deviendront des hommes meilleurs que nous ne l'avons été. Dans ce but, mon gouvernement a proclamé il y a deux ans la liberté de l'enseignement au niveau secondaire et au niveau tertiaire et a l'intention de donner les mêmes chances à tous les enfants, quel que soit leur milieu économique ou social.

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Séances plénières, 7^e séance, par. 2 à 24.

Des mesures ont également été prises dans le domaine de la santé, de la sécurité sociale et de la main-d'œuvre pour assurer le bonheur de nos enfants et la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel humain.

22. Nous espérons également que l'Année des personnes handicapées connaîtra un succès identique à celui de l'Année internationale de l'enfant et qu'elle fera prendre conscience à tous les souffrances particulières endurées par les handicapés dont les besoins exigent une plus grande considération que celle réservée aux autres hommes.

23. En dépit des conflits internationaux et des échecs, le monde s'unit de plus en plus. Il devient une unité et exige d'être traité comme telle. De nos jours, cela n'est pas seulement possible mais cela est nécessaire à notre survie. Quel que soit celui qui détient la plus grande puissance, personne ne pourra survivre à un holocauste nucléaire. La puissance se mine elle-même de l'intérieur et tombe dans l'impuissance. Comme le Gautama Buddha l'a dit : "Le fer tourne à la rouille et la rouille dévore le fer."

24. L'interdépendance des nations est devenue si étroite qu'aucune nation ne peut être blessée sans que tout le monde en souffre. La foi dans la pratique de la coexistence est née non pas d'un expédient ou d'une faiblesse mais du fait qu'elle constitue le seul moyen de débarrasser le monde du manque de compréhension et de l'intolérance.

25. La paix que nous désirons et que nous chérissons tous n'est pas l'absence de guerre, mais la présence d'un sentiment de fraternité et de respect de l'homme pour l'homme, quelles que soient sa race, sa nation, sa couleur ou sa croyance. Il faut désarmer les esprits. Il ne faut pas regretter que les rosiers aient des épines, mais plutôt nous réjouir que les rosiers portent des roses.

26. Nous sommes plus convaincus que jamais que seule l'Organisation des Nations Unies a le moyen de réaliser un monde stable et pacifique et nous nous engageons à œuvrer de notre mieux pour la soutenir.

27. LE PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais remercier le Premier Ministre de Maurice de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

28. M. AKÉ (Côte d'Ivoire) : Monsieur le Président, en intervenant à mon tour dans le débat général, j'aimerais vous dire combien je me réjouis de votre élection unanime à la présidence de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, et vous adresser mes très vives et fraternelles félicitations ainsi que mes vœux ardents de réussite dans l'exercice de votre haute fonction.

29. Votre élection m'apparaît comme un hommage particulier rendu à vos qualités de diplomate accompli et l'expression de la reconnaissance par tous des efforts méritoires que vous n'avez cessé de déployer depuis que vous représentez avec tant de distinction votre pays auprès de l'ONU, en vue de la réalisation des objectifs de l'Organisation.

30. Je tiens à vous assurer que la délégation ivoirienne coopérera pleinement à l'heureux aboutissement de votre mission.

31. Je voudrais aussi exprimer notre profonde gratitude à votre prédécesseur, M. Indalecio Liévano, qui a bien voulu mettre ses éminentes qualités au service de notre organisation en présidant, à la satisfaction générale, la trente-troisième session de l'Assemblée générale.

32. Permettez-moi également d'exprimer nos sentiments d'admiration et d'estime au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, qui dans ses activités nous est toujours apparu comme un véritable pèlerin de la paix, et de lui renouveler notre soutien sans faille dans les efforts qu'inlassablement il déploie pour le triomphe de la juste cause de notre organisation.

33. Nous nous félicitons de l'admission de Sainte-Lucie au sein de la famille des Nations Unies, qui témoigne une fois de plus de l'universalité de l'Organisation. Nous avons plaisir à adresser à sa délégation nos chaleureuses félicitations et nos souhaits de cordiale bienvenue et à l'assurer de notre vif désir de coopérer avec elle au sein de l'ONU et d'entretenir avec son pays des relations empreintes d'amitié sincère et de confiance mutuelle.

34. A certains égards, l'on peut dire que la paix règne dans le monde. En effet, l'hostilité farouche qui a marqué les rapports entre l'Est et l'Ouest après la seconde guerre mondiale a fait place à la détente. Sous l'effet d'un certain nombre de facteurs, les deux conceptions de l'ordre juste qui se disputent le monde paraissent avoir convenu de s'affronter non en recourant à la force mais dans la coexistence pacifique.

35. Un facteur important qui a favorisé cette heureuse évolution des rapports entre l'Est et l'Ouest est incontestablement la détermination d'un grand nombre d'Etats à se tenir à l'écart des deux blocs antagonistes et à œuvrer au rapprochement de ceux-ci et en faveur de la paix.

36. Un facteur non moins important a été l'apparition de nouvelles grandes puissances dans le monde avec pour conséquences une prolifération des armes nucléaires et une redistribution du pouvoir de décision politique. De bipolaire qu'elle était la configuration de la communauté internationale tend à devenir multipolaire.

37. Il est indéniable que la menace d'apocalypse que font planer les arsenaux des superpuissances a également contribué à détendre les rapports entre l'Est et l'Ouest. La paix que nous connaissons repose donc sur la terreur et ne nous met pas à l'abri de la guerre. Elle est fragile, l'accident étant toujours possible et l'irréparable pouvant se produire à la suite d'une défaillance de la raison. Par ailleurs, les grandes puissances n'ont renoncé qu'à leur affrontement direct. Elles sont en conflit par pays interposés.

38. La violation des droits de l'homme, singulièrement dans les pays en développement, est aussi source de conflits.

39. Enfin, il existe des risques de confrontation entre le Nord et le Sud qui menacent la paix : les pays en développement dénoncent désespérément le caractère inique de l'ordre économique actuel qui perpétue leur appauvrissement et permet aux pays développés qui l'ont instauré de s'enrichir sans cesse davantage.

40. Voulant corriger une conséquence de cet ordre économique — la détérioration constante des termes de l'échange — les pays en développement producteurs de pétrole procèdent à des augmentations du prix de cette matière première. Cela a conduit à une situation de crise économique dont les pays en développement non producteurs

de pétrole, notamment les plus défavorisés, ressentent plus durement les effets.

41. Le Gouvernement ivoirien a la ferme conviction que les objectifs fondamentaux des Nations Unies — la paix et le bonheur des peuples dans la justice et la liberté — ne pourront être pleinement atteints que si les Etats abandonnaient le vieux principe de l'équilibre des forces, qui engendre la course aux armements et la guerre, pour fonder leurs rapports sur le dialogue permanent. Qu'est-ce à dire ? Cela veut dire qu'il importe que le comportement de chaque peuple consiste à confronter les fondements intellectuels et spirituels de sa conception du monde et de son action avec les optiques des autres, dans la sincérité et la confiance réciproques et dans un respect profond de la vérité des autres, en faisant tomber tous les préjugés et les *a priori*, les simplifications arbitraires, les idées toutes faites, qui souvent empêchent d'avoir une vision claire et nette des êtres et des choses, et en cherchant positivement les points de rencontre pour une meilleure compréhension mutuelle des idéaux de vie qui poussent les uns et les autres à agir.

42. Ainsi, pourra-t-on progressivement établir l'harmonie entre les peuples, assortir leurs différences, créer un climat défavorable à la naissance des conflits.

43. Mais nous pensons qu'il faut recourir également au dialogue pour la solution des problèmes et des conflits existants, quels qu'ils soient, afin de réaliser l'économie des affrontements, des guerres et de leur cortège de destruction de vies humaines et de biens, de sans-abri, de réfugiés, de souffrances ineffables et de misère, ou d'empêcher une rupture définitive entre les antagonistes, de parvenir à la réconciliation de ceux-ci et d'éviter de la sorte que les heurts n'aboutissent à des haines inexpiables.

44. C'est pourquoi la Côte d'Ivoire s'est toujours prononcée pour des négociations entre tous les protagonistes du drame du Zimbabwe. C'est dire qu'elle a accueilli avec satisfaction l'accord intervenu entre les chefs d'Etat et de gouvernement des pays du Commonwealth, réunis à Lusaka [voir A/34/439-S/13515, annexe, par. 15], qui a permis de convoquer la Conférence constitutionnelle de Londres. Nous suivons avec intérêt les travaux de cette conférence; nous nous félicitons des résultats auxquels les parties sont déjà parvenues et espérons que la Grande-Bretagne, puissance administrante de ce territoire, sous l'égide de laquelle se tient cette conférence, assumera ses responsabilités jusqu'au bout et parviendra à obtenir un règlement qui satisfasse toutes les parties. L'ONU, pour sa part, devrait, selon nous, se tenir prête à apporter, si elle s'avérait nécessaire, son assistance pour la mise en œuvre des décisions qui seraient prises pour la réalisation des objectifs de la Conférence.

45. Nous souhaitons de tout cœur que les négociations qui se déroulent à Londres aboutissent à brève échéance à la réconciliation entre tous les habitants du Zimbabwe, aussi bien entre les Noirs qu'entre les Blancs et les Noirs, et à des conclusions heureuses permettant de réaliser de façon pacifique et démocratique la décolonisation de ce territoire.

46. La voie d'un règlement interne en Namibie dans laquelle l'Afrique du Sud semble s'être engagée apparaît de toute évidence vouée à l'échec. Un tel règlement n'a pas plus de chance de succès en Namibie qu'il n'en a eu au Zimbabwe.

47. Je réitère l'appui de la Côte d'Ivoire au plan élaboré par les cinq puissances occidentales², qui a donné naissance au plan d'action adopté par le Conseil de sécurité en vue de l'accession de la Namibie à l'indépendance³, objet de sa résolution 435 (1978). Nous espérons que les obstacles, nés de l'interprétation de certaines dispositions de ce plan, seront bientôt surmontés grâce aux efforts persévérants des cinq puissances et du Secrétaire général de l'ONU.

48. Dans cette perspective, et réaffirmant le droit inaliénable du peuple de Namibie à l'indépendance, nous lançons un appel pressant à l'Afrique du Sud pour qu'elle fasse preuve de bonne volonté et de compréhension et qu'elle coopère avec l'ONU sans tergiversation et arrière-pensée d'intérêts à courte vue, à la mise en œuvre du plan d'action du Conseil de sécurité.

49. L'histoire des peuples nous enseigne qu'à vouloir indéfiniment fonder un régime politique sur des inégalités dont souffre la majorité, et à priver celle-ci de sa liberté et de sa dignité, on s'expose tôt ou tard à des changements violents et à la perte des intérêts qu'on cherche ainsi à protéger.

50. Nous exhortons donc à nouveau le Gouvernement sud-africain à opérer pacifiquement, avant qu'il ne soit trop tard, les changements qui s'imposent pour que disparaisse à jamais en Afrique du Sud l'odieux système d'*apartheid* et de la discrimination raciale.

51. Il est des situations où la mise en œuvre aveugle des règles et des principes peut s'avérer malencontreuse, irréaliste. Tel nous semble être le cas du Sahara occidental. Il nous apparaît, à la réflexion, qu'au-delà du droit à l'autodétermination auquel nous sommes profondément attachés et que l'on voudrait voir appliquer à ce territoire, il y a les réalités de la région qu'il conviendrait de ne pas ignorer si l'on veut réellement résoudre pacifiquement le conflit du Sahara occidental. Nous croyons que c'est par la concertation de toutes les parties intéressées ou concernées, et non par leur affrontement, qu'il sera possible de trouver les bases d'une solution satisfaisante et durable à ce conflit. Il importe donc que nous œuvrions tous à l'instauration du climat propice à cette concertation sans laquelle nous n'entrevoions pas de perspective immédiate de solution.

52. Il est unanimement admis que seul un règlement global du conflit du Moyen-Orient pourra ramener la paix dans cette région. Nul ne nie non plus qu'il ne peut y avoir de règlement global sans que soit apportée au problème palestinien une solution politique, juste et équitable.

53. Il nous apparaît que, malgré les critiques que l'on peut formuler à l'égard des accords auxquels elles ont abouti jusque-là, les négociations qui se déroulent entre l'Egypte et Israël avec le concours des Etats-Unis d'Amérique, ont pour objectifs le règlement global du conflit et la paix au Moyen-Orient.

54. Mais, il est clair que ces objectifs ne pourront être atteints sans la participation aux négociations des diverses parties intéressées, notamment des Palestiniens. Cette participation sera obtenue aux deux conditions suivantes : d'une part, la reconnaissance par Israël de la réalité palestinienne et de l'OLP, son représentant reconnu par la grande majorité des Etats membres de la communauté in-

² Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément d'avril, mai et juin 1978, document S/12636.

³ Ibid., Supplément de juillet, août et septembre 1978, document S/12827.

ternationale, d'autre part, la reconnaissance par l'OLP de la réalité israélienne et du droit d'Israël à l'existence.

55. Nous lançons donc un appel pressant à Israël et à l'OLP pour qu'ils opèrent une conversion de mentalités et se reconnaissent mutuellement. Aussi longtemps qu'Israël et l'OLP montreront de l'intransigeance et refuseront de se reconnaître mutuellement, les chances d'un règlement global nous paraissent minces.

56. Nous ferions œuvre utile si, au lieu de tourner le dos à la réalité et de condamner les efforts de ceux qui, de bonne foi et animés de bonne volonté, recherchent patiemment une solution pacifique et satisfaisante à ce conflit, nous usions de nos bonnes relations et de notre influence auprès d'Israël et de l'OLP pour les amener à se reconnaître mutuellement et à lever ainsi le seul obstacle majeur à la création du climat de confiance propice à l'instauration entre toutes les parties intéressées du dialogue qui permettra de résoudre d'une manière globale et définitive la question du Moyen-Orient et de ramener dans cette région la paix que nous appelons de tous nos vœux.

57. Spécialement, il apparaît hautement souhaitable que, sans plus tarder, le Conseil de sécurité adopte une résolution consacrant les droits du peuple palestinien.

58. Nous réaffirmons notre plein appui aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et à la résolution 3236 (XXIX) de l'Assemblée générale, qui posent les bases d'un règlement global, juste et durable du conflit, à savoir : le retrait d'Israël des territoires arabes occupés depuis 1967; la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à une patrie; le droit de tous les Etats de la région, sans exception, à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres, reconnues et garanties.

59. Tous ceux, comme nous, qu'émeuvent et affligent les destructions et les souffrances que connaît le Liban ne peuvent que souhaiter ardemment qu'intervienne rapidement un règlement définitif du conflit au Moyen-Orient. Il va sans dire, en effet, qu'un tel règlement ramènerait du même coup la paix et l'unité nationale dans ce pays si cher à nos cœurs.

60. Ce serait une grave erreur que de se satisfaire de la situation qui prévaut à Chypre ou de s'y complaire. Elle a créé des problèmes sans les avoir résolus. Elle porte en elle les germes d'un conflit aux dimensions imprévisibles.

61. Nous nous félicitons de l'accord en 10 points⁴ prévoyant la reprise des pourparlers intercommunautaires, conclu sous les auspices du Secrétaire général des Nations Unies. Nous espérons que les difficultés qui ont entraîné la suspension des pourparlers consécutifs à la conclusion de cet accord seront bientôt aplanies, grâce à une prise en considération par les deux communautés de leurs seuls intérêts, et que s'instaurera entre elles le dialogue indispensable à un règlement juste et durable de l'affaire de Chypre, tenant compte de leurs aspirations légitimes et se fondant sur la résolution 365 (1974) du Conseil de sécurité et sur la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale, notamment sur leurs dispositions relatives au retrait des forces étrangères de ce pays.

62. Les rivalités entre les grandes puissances ont trouvé un terrain où s'exercer : le Kampuchea. Nous déplorons la situation qui prévaut dans ce pays. Nous la déplorons

d'autant plus qu'elle met en cause des principes chers à l'Organisation des Nations Unies. Elle constitue, selon nous, une négation de la politique de non-alignement dont les parties au conflit se réclament. Nous pensons, en effet, que pour atteindre leur objectif fondamental, qui est la paix, les pays non alignés doivent appliquer le principe de la neutralité absolue. Celle-ci n'est possible qu'à la condition qu'il y ait la paix à l'intérieur de chaque pays non aligné, la paix entre les pays non alignés et la paix entre les pays non alignés et le reste du monde. Seule la neutralité ainsi définie mettra les pays non alignés à l'abri des immixtions étrangères et garantira, à l'égard des grandes puissances, leur indépendance sans laquelle il ne saurait y avoir de non-alignement.

63. Nous en appelons aux parties pour qu'elles retirent le conflit du Kampuchea du champ des rivalités entre les grandes puissances, et le placer dans celui de la paix indispensable entre pays non alignés, et pour qu'elles entament des pourparlers en vue d'un règlement pacifique en conformité avec les principes du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats et du non-recours à la force.

64. S'il y a lieu de se réjouir de la signature par les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique d'un second accord sur la limitation des armes stratégiques⁵ et d'en souhaiter la rapide ratification, nous ne devons pas perdre de vue le long et difficile chemin qui reste à parcourir pour atteindre l'objectif final : le désarmement général et complet.

65. Nous tenons à exprimer à nouveau notre profonde inquiétude devant le grave danger que la course aux armements et l'accumulation fantastique de moyens de destruction massive font courir à l'humanité.

66. En cette Année internationale de l'enfant, nous voudrions une fois encore appeler l'attention des puissances, à qui incombe la responsabilité, sur l'impérieuse nécessité de l'arrêt de la course aux armements et de la mise de la science et de la technique au service de l'épanouissement total de l'homme plutôt que de sa destruction afin que, parmi les millions d'êtres humains qui naissent chaque année, une grande partie ne soit plus condamnée à l'analphabétisme, à la malnutrition, à la famine et à la mort prématurée.

67. Oeuvrer pour l'arrêt de la course aux armements et l'élimination du spectre de la destruction de l'espèce humaine que font planer les arsenaux des grandes puissances, c'est agir en faveur des droits de l'homme, car le premier droit de l'homme est le droit à la vie. C'est pourquoi nous sommes profondément indignés devant les tortures et les massacres d'êtres humains qui sont l'apanage de certains régimes. Nous sommes aussi préoccupés par les violations des droits de l'homme, car elles sont source d'exodes de réfugiés et de conflits entre Etats.

68. Il importe que se poursuive la recherche des moyens susceptibles d'accroître l'efficacité du rôle que joue l'ONU pour assurer le respect des droits de l'homme. Nous espérons que la création par l'Organisation de l'unité africaine [OUA] du Comité des droits de l'homme pour l'Afrique, qui répond à un souhait de l'ONU permettra d'assurer la promotion et la protection de l'homme dans ce continent.

⁴ Ibid., trente-quatrième année, Supplément d'avril, mai et juin 1979, document S/13369, par. 51.

⁵ Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des armes stratégiques offensives, signé à Vienne le 18 juin 1979.

69. La violation des droits de l'homme, lorsqu'elle prive la société de ressources humaines ou freine leur épanouissement comme c'est malheureusement souvent le cas, constitue un obstacle au développement. A l'inverse, la maladie, la malnutrition, la faim, pour ne citer que ces fléaux qui sont les caractéristiques des pays en développement, sont des obstacles à la jouissance des droits de l'homme. Le développement conditionne donc la jouissance des droits de l'homme. Il apparaît dès lors comme un droit fondamental de l'homme.

70. Nous ne pouvons donc que nous féliciter de l'accord sur les éléments fondamentaux d'un fonds commun pour les produits de base, tout comme nous apprécions, malgré leur insuffisance, l'augmentation des quotes-parts et les nouveaux droits spéciaux de tirage au FMI.

71. Mais, comment pourrions-nous ne pas exprimer aussi une profonde angoisse quand l'aide publique au développement fournie par les pays les plus généreux parmi les pays les plus riches n'avoisine que la moitié du taux de 0,70 p. 100 du produit national brut fixé par l'ONU, cependant que les dépenses militaires, qui ont dépassé le chiffre fabuleux de 400 milliards de dollars, ne cessent de croître ? Comment pourrions-nous ne pas exprimer aussi une profonde déception devant les maigres résultats de la cinquième session de la CNUCED, devant les difficultés qu'éprouve le Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale à relancer des négociations importantes engagées dans le cadre du système des Nations Unies, et devant le peu de progrès réalisé par le Comité préparatoire chargé d'élaborer une nouvelle stratégie internationale du développement ?

72. Il est impérieux et urgent que les pays développés soient plus attentifs aux aspirations légitimes des pays en développement et prennent les mesures concrètes propres à déclencher le processus irréversible qui conduira aux changements structurels indispensables à l'instauration d'un nouvel ordre économique plus juste et plus équitable.

73. Nous nous réjouissons des efforts visant à la diversification des sources d'énergie afin de faire face aux besoins sans cesse croissants dans ce domaine. Nous espérons que cette diversification ne constituera pas un obstacle à la satisfaction des revendications légitimes des pays producteurs de pétrole, comme nous souhaitons qu'à leur tour ceux-ci prennent en considération les intérêts des autres pays, en particulier les pays en développement les plus affectés par la crise de l'énergie.

74. Comme nous serions heureux qu'en mettant ainsi à nu l'interdépendance des peuples, la crise de l'énergie se révèle finalement salutaire en les amenant à être plus conscients de la convergence de leurs intérêts et de la nécessité de bâtir un monde plus solidaire et plus uni en résolvant ensemble par la concertation et le dialogue les problèmes qui conditionnent leur avenir commun !

75. L'Organisation des Nations Unies, à qui incombe une responsabilité particulière dans cette noble et exaltante tâche, ne pourra l'assumer pleinement que si, comme l'a souhaité dans son adresse à l'Assemblée générale, le 2 octobre courant, Sa Sainteté le pape Jean Paul II, elle

“ne cesse jamais d'être. . . la tribune élevée d'où l'on évalue, dans la vérité et dans la justice, tous les problèmes de l'homme” [17^e séance, par. 19].

76. M. AL-KHALIFA (Ea'irein) [interprétation de l'arabe] : Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de vous présenter, au nom de l'Etat du Bahreïn, mes félicita-

tions sincères à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, et de vous souhaiter plein succès pour les travaux de cette dernière. J'aimerais aussi remercier M. Indalecio Liévano, qui a présidé l'Assemblée générale lors de la dernière session, pour sa contribution précieuse à la conduite des travaux de ladite session.

77. Je suis heureux de m'associer aux autres délégations pour rendre hommage au rôle de M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui ne ménage aucun effort pour renforcer le rôle des Nations Unies; il le fait avec patience, compétence et en observant strictement l'esprit de la Charte.

78. Je souhaite également la bienvenue à l'Etat de Sainte-Lucie pour son admission dans la famille des Nations Unies, en qualité de cent cinquante-deuxième Membre.

79. L'Organisation des Nations Unies a pu survivre 34 ans, réagissant face aux événements internationaux et surmontant les obstacles considérables qui étaient sur le point de causer sa désintégration, dont la guerre froide que le monde a vécue après la fin de la seconde guerre mondiale. Notre organisation a pu jouer un rôle fondamental et efficace dans la liquidation d'empires coloniaux dans de nombreuses parties du monde. Avec ses agences affiliées, elle a aussi été en mesure de remporter des victoires sans précédent dans l'histoire, dans les domaines de l'assistance technique, technologique, économique, culturelle et ceux de la santé et de l'alimentation, aux nations. Au cours de cette période, le monde s'est rétréci de plus en plus, grâce à l'évolution de la science et de la technologie; cependant, ceci n'a pas abouti à un rapprochement plus marqué des Etats, dont les relations continuent d'être lourdes de tensions et de conflits.

80. Nous nous réunissons aujourd'hui en une nouvelle session, et le 24 de ce mois, l'Organisation des Nations Unies célébrera son 34^e anniversaire. Tous les ans, nous nous rencontrons au Siège des Nations Unies pour y tenir des réunions, établir des contacts successifs les uns avec les autres et adopter un certain nombre de résolutions en vue de résoudre les questions et les causes importantes pour le monde. A notre grand regret, dans leur majorité, ces résolutions sont en fin de compte négligées ou oubliées. Je voudrais me référer ici au rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, présenté à cette session, dans lequel il dit :

“L'année écoulée a été une année d'incertitude, de tensions et de conflits. Jamais la vie internationale n'a été aussi complexe ni les concepts traditionnels de pouvoir aussi diffus. On a assisté à de brusques retournements sur l'échiquier politique mondial et à des événements inopinés provoqués par des forces variées — économiques, politiques, sociales, voire religieuses. La maîtrise des choses de ce monde, en ce qui concerne notamment la vie économique et l'organisation sociale, apparaît de plus en plus problématique dans les circonstances actuelles. Ces incertitudes et ces événements imprévus pèsent de diverses façons sur le présent et l'avenir de la quasi-totalité des pays et des peuples et suscitent de profonds sentiments d'inquiétude et de frustration, qui créent à leur tour un climat propice à des situations aussi nouvelles qu'imprévisibles.” [voir A/34/1, sect. I].

81. C'est pourquoi, l'Organisation des Nations Unies doit poursuivre sa lutte ininterrompue pour combler le fossé entre ses aspirations et ce qu'elle a réalisé dans le monde d'aujourd'hui. Cette lutte constitue en fait la différence fondamentale qui existe entre la civilisation et le chaos. Il est regrettable que ce fossé entre les aspirations et les réalisations des Nations Unies existe toujours. Nous nous devons donc de le réduire par tous les moyens en notre pouvoir, afin d'éliminer les dangers qui menacent l'humanité.

82. En tant que représentants d'Etats, il nous faut réfléchir sur la situation et la réalité de notre organisation. Si nous examinons l'ordre du jour de cette session, nous y trouvons de nombreuses questions qui sont presque la répétition de questions et de problèmes qui y figurent déjà depuis plus de 10 ans; certains d'entre eux sont même contemporains de la création de notre organisation.

83. L'Organisation des Nations Unies a adopté des résolutions au sujet de ces questions, mais la plupart d'entre elles n'ont pas été appliquées étant donné qu'une minorité de Membres refusent de se plier à la volonté internationale et de respecter la Charte des Nations Unies. Le plus grand nombre de ces résolutions non exécutées sont liées étroitement aux buts et aux principes des Nations Unies et visent à servir le bien de l'homme, à promouvoir l'équité et la justice ainsi qu'à établir la sécurité et la paix dans le monde entier. Cette constatation amène nous amène à nous poser les questions suivantes : Travaillons-nous à construire un monde où règnent la sécurité et la paix ? Sommes-nous en train d'établir dans le monde des relations équitables fondées sur la justice, la dignité et la liberté de toutes les nations et l'opposition aux relations malsaines qui existent entre Etats et visent à la domination, à la discrimination raciale et à l'agression persistante contre le bien-être des nations ? Ce sont là de simples questions que nous nous posons devant cette assemblée, et qui exigent que nous les traitions attentivement afin de mettre fin aux risques qui menacent la paix et la stabilité mondiales.

84. Nous voudrions mentionner à ce propos certaines questions urgentes, telles que la situation au Moyen-Orient, la discrimination raciale et l'*apartheid* ainsi que les défis auxquels se heurtent les Etats du tiers monde.

85. Au cours de l'année écoulée, des événements qui revêtent une importance et une signification internationales se sont succédés; ils ont été caractérisés par la tension et l'imprudence dans les relations entre les Etats, notamment dans le monde en développement. Le tiers monde a traversé une époque de tension et de conflit entre ses membres et il est vraiment regrettable qu'il soit devenu la scène dangereuse de troubles et d'affrontements sanglants entre ces Etats. Bien que la tension entre les deux superpuissances ait disparu et diminué en Europe, elle a commencé de réapparaître dans le tiers monde où nous voyons de nouveaux foyers de tension implantés par les grandes puissances, qui ont transposé dans le tiers monde leurs conflits et leurs rivalités. Il semble que les grandes puissances, qui se sont mises d'accord pour geler le conflit qui les oppose sur le continent européen, aient trouvé dans le tiers monde un terrain propice pour intensifier leurs guerres et leurs rivalités et le transformer en blocs ravagés par les conflits. Les confrontations qui se déroulent présentement en Afrique et en Asie entre Etats en développement sont une preuve manifeste de l'éclosion de la troisième guerre mondiale voilée entre les superpuissances.

86. Il est regrettable que certains Etats du tiers monde, qui ont lutté pour liquider le colonialisme, s'opposent au racisme et éliminer la domination politique et économique, s'engagent aujourd'hui dans des guerres régionales pour changer les régimes légitimes de certains autres Etats. On remarque également que les grandes puissances s'appliquent à faire surgir les conflits et les heurts entre les Etats du tiers monde, comme c'est aujourd'hui le cas en Afrique et en Asie, au lieu d'avoir recours à l'intervention directe comme auparavant. C'est pourquoi nous engageons tous les Etats du monde Membres de cette organisation à respecter les principes de la Charte, notamment celui de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats.

87. La paix au Moyen-Orient n'est pas encore à portée de main. Israël persiste dans sa politique d'agression et d'expansionnisme, depuis l'invasion sioniste de la terre de Palestine, dont le but était de chasser le peuple palestinien de sa terre et de le priver de l'exercice de son droit à l'autodétermination. Les choses ne se sont pas limitées à cela mais se sont étendues à l'agression continuelle d'Israël contre ce peuple et les Etats arabes voisins, l'agression contre le pays frère du Liban étant la dernière en date. Ce pays continue de subir encore de temps à autre l'agression brutale des forces israéliennes contre les sites de civils libanais et des réfugiés palestiniens. Ainsi Israël est-il devenu la force raciste et expansionniste la plus dangereuse du siècle.

88. Les événements qui se déroulent actuellement au Liban et l'acuité croissante de la tension dans ce pays révèlent clairement les plans expansionnistes d'Israël et sa tentative de détourner l'attention et les regards de ses pratiques quotidiennes dans les territoires arabes occupés : annexion, occupation, création de colonies de peuplement et violation des droits de l'homme des habitants des territoires occupés, qui constituent une violation et un défi aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, des règles du droit international, des pactes et usages internationaux qui interdisent de tels agissements.

89. L'Organisation des Nations Unies ne peut pas rester les bras croisés devant une situation où la souveraineté et la sécurité du territoire d'un Etat Membre sont journellement soumises à de graves violations. La communauté internationale doit agir rapidement pour sauver le Liban de l'agression persistante d'Israël, qui menace de détruire sa souveraineté et son économie, et disperser son peuple.

90. Israël n'aurait pas pu adopter ces attitudes arrogantes, défiant ainsi la volonté de la communauté internationale, sans l'appui militaire, économique et politique qu'il reçoit de certains de ses alliés parmi les Etats occidentaux. Cet appui et cette aide matérielle et militaire que reçoit chaque année Israël l'ont aidé à perpétuer sa politique d'agression et à prendre des mesures pour changer le mode de vie et la configuration géographique des territoires qu'il occupe, de même que pour rejeter les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale qui invitent Israël à se retirer des territoires arabes occupés et à reconnaître les droits inaliénables du peuple palestinien.

91. Les résolutions des Nations Unies sur la situation au Moyen-Orient invitent à un règlement juste du problème et demandent à Israël de mettre fin à son occupation et à ne pas méconnaître les résolutions des Nations Unies sur la Palestine et sur la situation au Moyen-Orient. Tous les appels et toutes les exhortations de la communauté internationale demandant à Israël de se retirer de tous les territoires arabes occupés depuis 1967 et de reconnaître les droits

nationaux du peuple palestinien n'ont eu pour réponse de la part d'Israël que le mépris. Ce pays continue à les ignorer et poursuit sa politique d'annexion, d'occupation et d'établissement de colonies de peuplement juives, et il a déclaré récemment qu'il autorisait ses ressortissants à acheter des terres arabes sur la rive occidentale, violant ainsi les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et de la légalité internationale.

92. Nous avons indiqué en maintes occasions que la question de Palestine constituait l'essence du conflit du Moyen-Orient et que la réalisation d'un règlement juste et durable devrait se conformer aux principes de justice et d'équité qui doivent comprendre : premièrement, l'obligation pour Israël de se retirer complètement de tous les territoires occupés depuis juin 1967, y compris de Jérusalem; deuxièmement, la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien de retour dans ses terres, de retrouver ses biens et d'exercer, dans la paix et la liberté, son droit à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté nationale, y compris celui d'établir un Etat indépendant; troisièmement, la participation de l'OLP, en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien, sur un pied d'égalité avec toutes les parties du conflit du Moyen-Orient. C'est là une condition indispensable dans tous les efforts, toutes les délibérations et conférences consacrés au Moyen-Orient.

93. Je dois souligner ici que la Jérusalem arabe fait partie des territoires palestiniens occupés et qu'Israël doit s'en retirer complètement et inconditionnellement, la restituer à la souveraineté arabe et respecter les résolutions adoptées à cet égard par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

94. A notre avis, ces principes constituent le cadre approprié dans lequel il serait possible d'aboutir à un règlement pacifique, fondé sur les principes de la justice et du droit international.

95. Compte tenu de cette position fondamentale, la délégation de l'Etat de Bahreïn estime que tout accord qui ne comprendrait pas toutes les parties au litige ne pourrait guère aboutir à une paix juste et durable en vue d'un règlement pacifique du conflit du Moyen-Orient, pas plus qu'il ne serait couronné de succès s'il ne tenait pas compte de l'essence du problème qui est la question de Palestine, outre la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP. Partant de cette conviction, nous considérons que les accords de Camp David de 1978⁶ et le traité de Washington de 1979 entre le Gouvernement égyptien et Israël⁷ ne répondent pas aux exigences réelles de la paix dans la région, étant donné qu'ils ne contiennent pas les principes de base minimaux pour la réalisation d'un règlement juste, conformément aux résolutions des Nations Unies, et ne prévoient ni le retrait total d'Israël de tous les territoires occupés ni la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien, notamment de son droit de créer son propre Etat indépendant.

96. Le peuple palestinien et les Etats arabes intéressés recherchent la paix fondée sur la justice et s'efforcent de créer le climat qui lui est favorable. Mais il n'y aura certainement pas de paix au Moyen-Orient si les droits légitimes

du peuple palestinien sont exclus, y compris son droit d'établir un Etat palestinien sur le sol palestinien.

97. C'est pourquoi nous croyons que l'Organisation des Nations Unies est requise maintenant plus que jamais de se ranger du côté du droit et de la justice et de se solidariser avec le peuple palestinien dans son rejet unanime de ces accords et pour écarter tout genre de règlements et solutions visant à la liquidation de sa cause et à porter atteinte à ses droits inaliénables. Seul le peuple palestinien a le droit de décider de son avenir, et aucun accord conclu derrière son dos ne peut être légalement valable ou contraignant.

98. Nous sommes donc d'accord sur ce que le Secrétaire général des Nations Unies a dit au sujet de la question du Moyen-Orient, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, à savoir qu'il estime que c'est une question vitale pour "la stabilité politique, économique et militaire du monde" [voir A/34/I, sect. III]. Nous affirmons en conséquence que l'instauration de la paix au Moyen-Orient est une responsabilité internationale exigeant une action internationale pour faire face à cette situation critique dans la région, afin que le conflit ne puisse plus éclater de nouveau, ce qui aboutirait à des résultats terribles dont le monde supporterait les graves conséquences. Parmi les signes encourageants qui indiquent une prise de conscience du monde, et qui suscitent l'optimisme et la satisfaction, signalons l'intérêt croissant de la part des Etats du monde à la question de Palestine et à l'OLP, en tant que force essentielle dans le conflit du Moyen-Orient, et dont la contribution est indispensable dans toute recherche sérieuse de règlement pacifique au Moyen-Orient.

99. Je voudrais ici mentionner l'important discours prononcé par Sa Majesté le roi Hussein, roi du Royaume hachémite frère de Jordanie, devant l'Assemblée, le 25 septembre dernier [7^e séance], et qui contient l'analyse complète et utile d'un dirigeant arabe ayant vécu le problème dans toutes ses dimensions; nous partageons le point de vue de Sa Majesté selon lequel l'Organisation des Nations Unies constitue le cadre naturel pour la réalisation du règlement global que nous recherchons tous.

100. La région de l'Afrique australe passe par une étape délicate et décisive. Les événements qui se déroulent dans cette région ont été et continuent d'être une source de vive préoccupation pour la famille des nations, étant donné la politique trompeuse et d'attribution poursuivie par les régimes minoritaires blancs en Afrique australe à l'égard du transfert de l'autorité à la majorité noire et de l'établissement de l'égalité parmi toute la population. Les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour trouver un règlement pacifique à la question de Namibie n'ont pas abouti à des résultats concrets, étant donné l'arrogance et les manœuvres du régime de l'Afrique du Sud. L'indépendance réelle pour la Namibie ne peut être réalisée que par des élections libres et démocratiques sous les auspices des Nations Unies et auxquelles tous les partis nationaux intéressés participeraient, y compris la South West Africa People's Organization [SWAPO], en tant que représentant légitime du peuple de Namibie, conformément aux résolutions des Nations Unies, notamment des résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité.

101. La situation au Zimbabwe n'a pas subi les modifications démocratiques voulues, préconisées par les résolutions des Nations Unies. Les simulacres d'élections, qui ont été organisées en avril dernier dans le cadre du règlement interne, n'ont pas abouti à l'établissement du gouver-

⁶ Cadre de paix au Moyen-Orient, convenu à Camp David, et Cadre pour la conclusion d'un traité de paix entre l'Egypte et Israël, signés à Washington le 17 septembre 1978.

⁷ Traité de paix entre la République arabe d'Egypte et l'Etat d'Israël, signé à Washington le 26 mars 1979.

nement de la majorité noire au Zimbabwe, conformément aux résolutions des Nations Unies. A cet égard, nous souhaitons plein succès aux discussions se déroulant actuellement à Londres, auxquelles participent toutes les parties intéressées, pour trouver un règlement pacifique à la question du Zimbabwe et sauvegarder la paix et la stabilité dans cette région.

102. Bahreïn réaffirme son appui à la lutte des populations opprimées qui aspirent à la liberté et condamne la politique d'*apartheid*, qui a été dénoncée par la communauté internationale en tant que crime contre l'humanité tout entière. Bahreïn appuie l'appel lancé pour le maintien de l'interdit total contre les régimes racistes d'Afrique australe, conformément aux dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, et pour l'application de ces sanctions au régime raciste d'Israël. Il appuie également les mesures visant à isoler ces régimes sur le plan international.

103. En tant qu'Etat de la région du Golfe, nous attachons une importance spéciale à faire de l'océan Indien et ses prolongements naturels une zone de paix et de stabilité. En conséquence, nous avons appuyé en diverses occasions la résolution de l'Assemblée générale déclarant l'océan Indien zone de paix [résolution 2832 (XXVI)], et nous avons demandé l'application des principes contenus dans cette déclaration et insisté pour que la région du Golfe reste à l'écart de la rivalité des grandes puissances. Nous soulignons à cet égard que la paix et la stabilité dans la région sont du ressort propre des pays qui la composent; c'est à eux seuls qu'incombe la responsabilité de les sauvegarder. Nous déclarons que nous rejetons absolument toute tentative, d'où qu'elle vienne, d'intervention dans les affaires intérieures de la région. C'est pourquoi nous avons préconisé une coopération mutuelle entre les Etats du Golfe dans les domaines politique, culturel, économique et technique, sur la base du respect mutuel, de l'égalité, du respect de la souveraineté et de la non-ingérence dans les affaires intérieures, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies.

104. L'Etat de Bahreïn a appuyé les efforts déployés dans différentes instances internationales visant à l'établissement d'un nouvel ordre économique international basé sur la justice et l'équité. Nous avons aussi expliqué la nécessité d'étudier les moyens d'assurer l'établissement d'un tel ordre. Il est regrettable que les différentes négociations et les nombreux dialogues entre pays développés et pays en développement, dans le cadre des Nations Unies et d'autres instances internationales, n'aient pas encore débouché sur des progrès tangibles, parce que les pays développés n'ont pas fait preuve de compréhension à l'égard des demandes des pays en développement quant aux changements structurels à opérer dans les relations économiques internationales basées jusqu'à présent sur l'exploitation. C'est ce qui s'est passé lors de la cinquième session de la CNUCED, qui s'est tenue à Manille, et qui n'a pas abouti à des résultats tangibles dans ce domaine.

105. Les négociations et le dialogue entre le Nord et le Sud se poursuivent très lentement, encore que la porte n'ait pas été fermée à la recherche de solutions aux problèmes en suspens. Nous demandons à ce propos aux pays développés de réviser leur position de façon à pouvoir parachever les négociations. Nous espérons que la session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue pour 1980 pourra examiner à nouveau la mise en œuvre du nouvel ordre économique international à la lumière des résolutions de

l'Assemblée générale des Nations Unies à ses sixième et septième sessions extraordinaires. Nous espérons également que les erreurs commises dans la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement seront utiles pour éviter leur réédition au moment où l'Assemblée générale des Nations Unies adoptera la nouvelle stratégie internationale du développement lors de sa prochaine session extraordinaire.

106. L'Organisation des Nations Unies a prouvé depuis plus de trois décennies sa capacité à accueillir des Etats de tous les coins du monde, quel que soit leur régime politique, économique et social. Cette organisation internationale a été à même de trouver des solutions appropriées à de nombreux conflits, crises et défis auxquels l'humanité, dans un monde qui devient de jour en jour plus complexe, se trouve confrontée. Nous espérons que cette assemblée pourra assumer ses responsabilités et adopter des résolutions adéquates pour la promotion de la justice et de l'équité, et pour l'élimination de l'oppression et de l'injustice dont souffrent les peuples opprimés qui aspirent à la liberté et à l'indépendance et agissent en vue d'établir un ordre politique et économique dans les relations internationales, basé sur l'égalité, la justice et l'équité, si nous voulons répondre aux grandes aspirations que les peuples du monde entier ont placées en notre organisation.

107. M. PATTERSON (Jamaïque) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je tiens à dire tout le plaisir qu'éprouve ma délégation à vous voir élu à la présidence de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Vous êtes un fils de l'Afrique, continent dont les liens avec les Caraïbes sont comme un cordon ombilical. Vous représentez un pays qui partage l'aspiration de notre peuple à la liberté. Vous avez déjà apporté une contribution personnelle aux nombreux aspects des affaires internationales, notamment au service de la cause de la décolonisation. Vous êtes un ami que nous tenons en très haute estime et nous sommes certains que vos grandes qualités de diplomate vous rendent éminemment apte à exercer les hautes fonctions de président.

108. Permettez-moi également de rappeler toute la gratitude de mon gouvernement envers M. Indalecio Liévano Aguirre, de la Colombie, qui a dirigé avec tant de compétence les travaux de la trente-troisième session.

109. Mon gouvernement exprime ses remerciements au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour son dévouement inlassable au service de la paix. Nous nous souvenons avec plaisir de sa visite dans notre pays, au début de l'année, visite qui a contribué à renforcer davantage encore l'étroite association de la Jamaïque avec cette institution et tout l'appui que nous apportons à ses travaux.

110. La Jamaïque s'enorgueillit particulièrement de saluer ici Sainte-Lucie, notre sœur des Caraïbes qui a récemment acquis son indépendance et est maintenant admise au sein de notre organisation.

111. Les peuples des Caraïbes ont récemment été victimes d'une série de catastrophes naturelles qui peuvent compter parmi les pires de leur histoire. Il y a eu des éruptions volcaniques à Saint-Vincent; des inondations ont ravagé la Jamaïque; des ouragans ont dévasté nos pays frères la Dominique et la République dominicaine. De grandes parties de notre pays ont été détruites et nous aurons besoin de la compréhension et du soutien matériel de la communauté internationale dans la tâche urgente de reconstruction

qui nous attend. Je voudrais à ce stade exprimer la reconnaissance de la Jamaïque pour l'assistance que nous avons déjà reçue des Etats Membres des Nations Unies et de plusieurs organisations internationales.

112. Les Caraïbes demeurent une région du monde où le processus de décolonisation n'est pas encore terminé. Pendant des siècles, notre région a été le théâtre de conflits incessants entre les puissances coloniales qui se disputaient la suprématie. Notre histoire a été très agitée; nous étions déplacés comme des pions sur l'échiquier politique.

113. Il n'est donc pas surprenant, dans ces conditions, que tous nos peuples aujourd'hui souhaitent ardemment faire de la région des Caraïbes une zone à l'abri des rivalités des superpuissances, libre de tout conflit militaire et de toute forme de domination extérieure. Les Caraïbes veulent être une zone de paix et non pas d'affrontements, une zone de coopération et de quiétude, et non pas une zone de tensions et de conflits.

114. Nous sommes de petits Etats qui n'ont pas la capacité militaire de se lancer dans des agressions ou d'y résister. Nous voulons un climat à l'abri des conflits et des affrontements des superpuissances, pour nous permettre de surmonter un héritage de négligence et d'abandon afin de nous livrer aux tâches de grandes transformations sociales, politiques et économiques qui nous attendent.

115. Nous reconnaissons que nos dimensions et notre situation géographique pourraient tenter les puissances qui voudraient tirer profit de notre vulnérabilité. Il ne faut jamais oublier que nous sommes un peuple solide, soucieux de recueillir les fruits de sa lutte et qui est impatient de poursuivre son chemin vers une indépendance véritable et une liberté totale. Nous voulons jouer notre rôle librement dans les affaires mondiales.

116. Nous ne sommes pas des pions et nous refusons d'être manipulés.

117. Nous terminons la décennie des années 70 avec beaucoup moins de confiance et de certitude que nous ne l'avons commencée. En dépit de l'accord résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques, dont nous avons accueilli la signature avec joie, la menace nucléaire demeure. L'Assemblée générale a proclamé les années 70 décennie du désarmement, mais ironie cruelle, c'est pendant les années 70 qu'ont augmenté à un rythme sans précédent le perfectionnement, le volume et la vente des armes, alors même que les besoins économiques et sociaux de la grande majorité de l'humanité ne faisaient que s'accroître et devenir de plus en plus urgents.

118. La détente ne s'est pas encore étendue au monde entier. Les conflits régionaux continuent à couver sous la cendre et, dans certaines régions, ont provoqué une guerre ouverte alors que les grandes puissances règlent leurs conflits par puissance interposée et que les parties qui s'affrontent s'épuisent.

119. Au Moyen-Orient, un règlement global continue à nous échapper. La réalisation des droits légitimes du peuple palestinien est la clé d'une paix durable dans la région. Et pourtant, on maintient ce peuple en dehors du grand courant de la recherche de la paix.

120. En Afrique, l'élimination de vestiges de l'empire colonial portugais a fait entrer de nouveaux pays dynamiques dans la famille des nations, mais des régimes minoritaires racistes blancs demeurent encore sur le continent.

121. Certains d'entre nous avaient appuyé les manifestations de coopération internationale et les actions positives destinées à assurer la libération de la Namibie de l'occupation sud-africaine conformément aux décisions des Nations Unies. Les efforts des cinq puissances occidentales ont apparemment perdu leur élan et l'initiative est passée aux mains de Pretoria.

122. Les efforts faits pour libérer le Zimbabwe de l'oppression de la minorité raciste, à commencer par la lutte qui mène le Front patriotique, se sont trouvés consolidés dans une mesure appréciable et encourageante par la coopération internationale. La Réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, tenue à Lusaka, a fait prendre conscience au monde que la situation grotesque qui existe au Zimbabwe doit prendre fin et qu'un gouvernement vraiment représentatif du peuple de ce pays doit être établi. Nous espérons qu'aucun effort ne sera épargné à la Conférence qui se déroule actuellement à Londres pour faire en sorte que le peuple du Zimbabwe puisse jouir de la paix, de la liberté et de l'indépendance dans le cadre du gouvernement majoritaire authentique qu'il attend depuis si longtemps.

123. Les longues années de lutte des peuples de l'Asie du Sud-Est n'ont pas encore fait naître la paix espérée, les conflits continuent dans la région qui est encore en proie aux rivalités et à l'esprit de compétition des grandes puissances; la population continue à souffrir de privations économiques et sociales; certains se sont vus contraints de devenir malgré eux des réfugiés dont personne ne veut, contribuant ainsi à une nouvelle dimension alarmante des problèmes de la région.

124. Partout ailleurs, les petits pays subissent comme toujours l'insécurité et se trouvent toujours menacés. Le Liban est fragmenté et toujours en proie à la mort et à la destruction; Chypre, à la fin des années 70, est encore divisée et victime de l'occupation étrangère; Belize ne peut accéder à l'indépendance en raison de la menace continue que fait peser sur elle l'Etat voisin; la République arabe sahraouie démocratique se voit refuser son siège légitime dans la communauté internationale et est empêchée d'exercer sa souveraineté sur tout son territoire.

125. Et ce n'est pas tout. Si l'on n'est plus conscient de l'existence des droits de l'homme, on ne les respecte pas davantage pour autant. Les bienfaits des progrès techniques sans précédent, que nous avons connus, ne profitent pas encore aux grandes masses de nos populations. La promesse d'une augmentation importante de la production alimentaire dans les pays en développement ne s'est pas réalisée et les stocks alimentaires mondiaux sont arrivés à un point critique.

126. Les perspectives sont sombres.

127. Les efforts accomplis par les pays en développement au cours de cette décennie ont eu pour principal objectif la libération économique. Les pressions qu'ils subissent du fait de la pauvreté, des privations, de la faim, du chômage et des bouleversements sociaux ont fait ressortir cette vérité inéluctable : une indépendance politique sans indépendance économique correspondante n'est une victoire que sur le papier. Sans indépendance économique, nous ne pourrions jamais améliorer la qualité de vie de nos populations.

128. La décennie des années 70 a nettement montré que le système économique mondial doit être restructuré si nous voulons assurer la libération économique et si nous

voulons que l'équité et la justice règnent dans les relations entre Etats. Il est clair que cela exige, entre autres choses, un transfert de ressources des pays développés vers les pays en développement, et il est clair également que toutes ces conditions exigent un consensus.

129. Au début de la présente décennie, les pays en développement ont élaboré une série cohérente de principes et d'objectifs en vue de l'établissement d'un nouvel ordre économique international. Alors que nous approchons de la fin de la décennie, nos objectifs ne sont toujours pas atteints et les efforts gigantesques que nous avons déployés n'ont engendré que de très petits progrès.

130. L'ordre du jour économique international des années 70 constitue l'explication la plus détaillée des racines de la pauvreté et du sous-développement dans le monde. Les moyens qui permettraient de restructurer l'ordre économique mondial sont faciles à discerner. Nous avons entrepris un examen très rigoureux des problèmes monétaires et financiers, ainsi que ceux qui concernent les matières premières, l'énergie et les autres domaines du développement. Pourtant, à la fin de cette décennie, seuls restent dans notre mémoire l'expérience si amère de la cinquième session de la CNUCED et le fait que nous ne voyons pas clairement le chemin à suivre. Avec le phénomène de stagflation auquel nous assistons, nous constatons une résurgence du protectionnisme et les pays développés font la sourde oreille à nos appels.

131. On ne saurait dire que notre réflexion et nos efforts dans la préparation de nos déclarations au débat général aient donné autant de résultats que nous l'aurions espéré pour réduire les tensions internationales ou résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés.

132. Le signe le plus clair de cet échec, c'est le fait que l'ordre du jour d'une session de l'Assemblée générale à une autre reste désespérément semblable. Des problèmes identiques, qu'ils soient politiques, économiques ou sociaux, reviennent d'année en année aux fins de discussion et d'examen. Je reconnais pleinement que ces problèmes sont extrêmement complexes et qu'il est difficile de concilier les intérêts divers des pays et des peuples. Mais alors que chaque année, nos délégations s'efforcent d'arriver à des résolutions concertées, nous, Etats Membres, n'avons pas passé suffisamment de temps ni dépensé assez d'efforts pour les mettre en œuvre.

133. Nous pouvons alléger les sessions et faire progresser le travail de l'Assemblée en diminuant le nombre de points qui sont à l'ordre du jour. Je suis conscient, Monsieur le Président, des efforts que vous-même, le Secrétaire général et plusieurs délégations avez déployés pour apporter bon nombre de changements nécessaires aux travaux de cette session.

134. L'un des objectifs fondamentaux de la Charte, mentionné au paragraphe 3 de l'Article 1, est de :

“Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire. . .”

Il est clair que le fait que la communauté internationale n'ait pu s'attaquer avec succès aux problèmes de la pauvreté, de la famine et de l'injustice des relations économiques internationales contribue maintenant de façon significative à l'accroissement des tensions mondiales et à l'érosion de la paix et de la sécurité internationales. La souffrance, la tension et l'instabilité représentent maintenant la plus grande

menace qui pèse sur la paix mondiale et ne subsistent que parce que les peuples eux-mêmes sont accablés par le désespoir.

135. Ayant manqué ou ignoré les occasions qu'offrait la présente décennie, la communauté internationale, au cours des 10 prochaines années, devra faire face à des problèmes anciens aussi bien que nouveaux, dans des conditions qui paraissent moins favorables. Mais la recherche de la paix et celle du développement doivent se poursuivre car elles se renforcent mutuellement.

136. L'ordre du jour des années 80 sera redoutable : nous entamons une nouvelle décennie du développement. Au cours de la première année, il y aura une session extraordinaire; une conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables se déroulera l'année suivante et nous aurons également les perspectives d'une série globale de négociations.

137. En recherchant pour la troisième fois à tracer le cours d'une décennie du développement, nous devrions, à ce stade, être préoccupés de voir la communauté internationale encore divisée quant aux méthodes à adopter pour la stratégie internationale du développement : qui doit en bénéficier, quels sont ses buts, ses objectifs, et comment mettre en œuvre le processus du développement ?

138. La stratégie internationale du développement doit être formulée dans le cadre du nouvel ordre économique international. Il s'ensuit que l'accord qui nous a échappé dans nos négociations relatives aux principes fondamentaux de la restructuration du système économique international devra être réalisé dans la décennie à venir pour que les pays en développement puissent faire quelques progrès.

139. L'énergie est à la base de l'existence de l'homme. C'est une condition de la survie de l'humanité. Si nous n'arrivons pas à mettre au point une politique mondiale cohérente en ce qui concerne l'énergie, tous nos efforts visant à réduire le niveau de la pauvreté, de la famine et du sous-emploi seront vains. Tous nos objectifs, nos plans et nos stratégies n'auront plus aucun sens. Sans approvisionnement suffisant en énergie, nous ne pourrions pas produire les biens et services nécessaires à un modèle de développement économique global, rationnel et équitable. L'énergie est donc une condition unique du processus de développement. Sa disponibilité et son prix affectent profondément les perspectives de développement économique des pays en développement qui n'ont pas de sources d'énergie autochtones et qui n'ont que des ressources limitées en devises étrangères pour les acheter.

140. Il y a deux ans, en 1977, la Jamaïque a proposé à l'Assemblée générale de créer une institution internationale de l'énergie qui serait chargée d'examiner les nombreux aspects de cette question si complexe⁸. Depuis, nous avons assisté avec satisfaction à la reconnaissance de plus en plus grande sur le plan international de l'urgence de ce problème. Nous avons aussi pris note avec plaisir des initiatives prises par plusieurs pays en développement exportateurs de pétrole.

141. Le Président du Mexique nous a présenté une analyse pertinente de la situation mondiale concernant l'énergie [11^e séance]. Il est allé au cœur du problème et nous a fait toute une série de propositions d'ensemble qui devraient utilement aider notre assemblée dans sa recherche d'une politique globale de l'énergie.

⁸ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Séances plénières*, 15^e séance, par. 302.

142. Des pays comme le mien doivent faire face à des problèmes graves et immédiats qui ne peuvent souffrir d'attendre des solutions globales probablement à long terme. L'année dernière, la Jamaïque a dépensé 23 p. 100 de ses devises étrangères en importations d'énergie. En 1979, cela atteindra sans doute 35 p. 100. De toute évidence, nous aurons moins de ressources pour importer d'autres matières premières nécessaires pour appuyer nos activités économiques, moins de ressources pour les biens d'équipement, et surtout, moins pour nos importations vitales si nécessaires à la santé et au bien-être de notre peuple. Ma délégation espère que l'analyse du problème de l'énergie, à la présente Assemblée générale, incitera la communauté internationale à chercher ardemment la solution de problèmes immédiats comme ceux-ci.

143. Les années 70 ont contribué de façon positive à l'analyse et à la compréhension des problèmes fondamentaux qui se posent dans le domaine monétaire, financier, commercial et dans celui de l'industrialisation, du transfert des techniques et d'autres questions relatives au développement. Cette analyse a fait ressortir plusieurs propositions importantes. Au cours de la décennie à venir, il faudra les appliquer pour améliorer la qualité de vie de nos populations.

144. La survie même de l'humanité dépend de la solution de ces problèmes. Non seulement nous devons affronter ces problèmes dans un esprit de solidarité mondiale mais nous devons nous assurer aussi que chaque secteur de nos populations nationales participe pleinement au processus de développement. Nous devons reconnaître que tout ce qui empêche l'utilisation effective de nos ressources humaines affaiblit nos efforts en vue d'achever le nouvel ordre économique international.

145. A cet égard, nous ne saurions continuer à traiter les violations des droits de l'homme, le racisme, la discrimination raciale et l'*apartheid*, la discrimination à l'encontre des femmes et la non-reconnaissance des droits de l'enfant comme des problèmes que l'on peut isoler de notre soif de justice économique. La communauté internationale doit comprendre, une fois pour toutes, que les défis que posent le développement et la transformation économique à l'échelon mondial ne pourront pas être relevés si nous ne résolvons pas les problèmes politiques critiques qui assaillent la communauté internationale depuis si longtemps.

146. Nous connaissons tous fort bien les différentes zones de crises qui existent sur notre planète. Elles sont le symptôme d'un malaise plus profond, de problèmes plus fondamentaux, problèmes auxquels nous devons nous attaquer si la décennie des années 80 doit être une décennie d'espoir et d'optimisme.

147. Aucun être humain, aucune société ne peut s'épanouir et réaliser pleinement son potentiel dans ce milieu d'avilissement spirituel, de dégradation humaine et d'exploitation économique qui caractérisent le système d'*apartheid* et toutes les sociétés humaines organisées sur la base de l'idéologie de la supériorité raciale ou tolérant cette idéologie. La communauté internationale doit continuer de s'attaquer avec une vigueur renouvelée à cet ultime fléau, et en particulier dans ses bastions que sont les régimes racistes d'Afrique du Sud et de Namibie.

148. Plus que pour tout autre problème, plus nous attendrons pour régler celui du désarmement, plus nous pourrions être sûrs d'avoir à supporter les conséquences douloureuses de notre folie et de notre perte de temps. Pour parler plus simplement, notre chance ne pourra pas durer

toujours. La course aux armements — l'amour des armes nouvelles de destruction — entretient chez les nations et les peuples une nature belliqueuse, une prédisposition à l'affrontement, un fatalisme psychique et une insécurité, et surtout un ordre erroné tragique des priorités, qui ne peuvent pas augurer et qui n'augurent rien de bon pour la communauté internationale.

149. Que peut donc attendre, je le demande, un monde constamment menacé par l'existence même d'armements qui sont déjà capables de le détruire plusieurs fois ? Cependant, un nombre croissant de pays, à la recherche de la sécurité absolue, non seulement veulent des armes nucléaires plus perfectionnées et plus nombreuses, mais cherchent aussi à encourager les autres à faire de même. Nous avons sûrement le droit d'espérer qu'un jour viendra où l'homme comprendra si bien la futilité de cette recherche dans la structure actuelle de la société internationale et dans le présent système de relations entre Etats que les gouvernements abandonneront cette illusion. Si nous voulons éviter l'holocauste, les années 80 devront apporter un changement radical dans la disposition et la perception des peuples et des gouvernements les uns envers les autres.

150. L'un des défis que doivent relever les années 80 doit être la réévaluation, dans la pratique, des principes fondamentaux de l'égalité souveraine, de l'intégrité territoriale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et de la coexistence pacifique, qui doivent guider les Etats si l'on ne veut pas que prévale l'anarchie au niveau international. Nous sommes fermement convaincus que si l'on veut résoudre les problèmes qui se posent dans ce domaine, les années 80 pourront être une décennie d'optimisme et de réalisations. La Jamaïque croit que la communauté internationale doit s'engager à faire des années 80 un tournant. Elle ne pourra le faire qu'en reconnaissant les limitations de politiques fondées sur des intérêts étroits et sur la force. Elle peut le faire si on commence dès maintenant à appliquer des mesures pragmatiques et à inculquer les orientations philosophiques et psychologiques qui sont indispensables à l'esprit de coopération et d'accommodement avec lequel nous devons affronter la décennie des années 80.

151. La Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, s'étend sur les années 70 et 80. Une réalisation importante de la Décennie de la femme a été la création du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme, dont bien des pays en développement, y compris le mien, ont profité. Tout en félicitant le Secrétaire général de la gestion et des opérations efficaces de ce fonds, nous devons exprimer l'espoir qu'à l'avenir, ces opérations seront maintenues au moins au niveau actuel. La Jamaïque espère également beaucoup de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix. Dans la plupart de nos sociétés, les femmes ont été pendant trop longtemps reléguées à des rôles secondaires ou marginaux; on a sous-estimé leurs capacités et ignoré leurs talents. De toute évidence, il faut les encourager à participer pleinement au processus de développement. Nous espérons que la Conférence à venir aidera à atteindre cet objectif, contribuant ainsi à l'établissement d'un nouvel ordre économique international.

152. Le stade actuel des négociations à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer montre qu'il est possible de résoudre bientôt les questions non encore réglées. Ces négociations sont intimement liées aux

délibérations en cours sur le nouvel ordre économique international et doivent tenir compte des préoccupations les plus enracinées dans le domaine des relations politiques, économiques et juridiques entre Etats. Nous espérons, avec confiance, que la gestion des ressources du fond de la mer et des océans et le régime juridique que nous voulons établir représenteront, pour les années 80, une preuve extraordinaire de coopération internationale dans ce que l'on a souvent appelé la dernière frontière de l'homme. Le succès de la Conférence revêt donc une importance toute particulière pour l'avenir du monde.

153. Si l'on examine les années 70, force nous est de reconnaître que les promesses du début de la décennie ne se sont pas réalisées. Nous finissons dans un climat de profonde déception face à nos échecs et de grande préoccupation devant les dangers que présentent les années à venir.

154. Les frustrations et les déceptions du passé doivent maintenant céder le pas à une nouvelle ère d'espoir et de réalisations. Les années 80 nous invitent à faire face à de nouveaux défis de leadership, de vision et d'action créatrice. Nous devons mobiliser toutes les bonnes volontés si nous voulons créer un monde à l'abri de la peur, de la pauvreté et de l'exploitation. Nous devons créer une paix durable, qui ne soit pas seulement l'absence de guerre, pour ouvrir une nouvelle ère où l'injustice et l'exploitation n'existeront plus. Notre expérience a prouvé que notre avenir était inévitablement interdépendant. Nous sommes obligés de reconnaître que, si nous appartenons à des nations et à des peuples différents, il n'en demeure pas moins que, en dépit de nos différences de superficie, de richesses et de puissance, nous appartenons tous à une seule race, la race humaine, et que la terre où nous vivons tous est une et indivisible.

155. M. NGARUKIYINTI WALI (Rwanda) : Monsieur le Président, votre élection unanime à la présidence de cette assemblée constitue pour la délégation rwandaise un motif de profonde joie et de légitime fierté de voir un représentant d'un pays africain, ami du Rwanda, auquel nous sommes unis par tant de traditions communes et tant de liens aussi cordiaux que fraternels, assumer de si nobles et de si grandes responsabilités au moment où le destin du monde dépend de la valeur et de la générosité des hommes que compte notre génération.

156. La haute responsabilité qui vous a été confiée signifie que les délégations apprécient vos éminentes qualités et vos apports précieux à cette assemblée. C'est en même temps un hommage mérité rendu à votre pays, la République-Unie de Tanzanie, qui, sous la houlette de son prestigieux dirigeant, Mwalimu Julius Nyerere, ne cesse de porter bien haut le flambeau de la liberté, de la justice et de la solidarité entre les peuples.

157. Ma délégation se plaît à souligner combien le chef de l'Etat rwandais, le général de division Juvenal Habyarimana, et le peuple rwandais tiennent en très haute estime le Président de la République-Unie de Tanzanie pour les efforts inlassables qu'il déploie pour la cause africaine.

158. C'est également le lieu pour la délégation rwandaise de se féliciter ici de la coopération dynamique entre les peuples tanzanien et rwandais, ainsi que de l'esprit de haute compréhension et de solidarité fraternelle que nous avons toujours rencontré auprès du Gouvernement tanzanien, particulièrement chaque fois que notre pays a été soumis arbitrairement à l'étranglement économique de par son état d'enclavement.

159. L'hommage de la délégation rwandaise s'adresse aussi à votre prédécesseur, l'ambassadeur Indalecio Liévano, de la Colombie, qui a mené avec sagesse, compétence et dévouement les travaux de la précédente session.

160. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la haute appréciation de la République rwandaise au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour son dévouement à l'œuvre de renforcement du rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en même temps que pour son souci constant des problèmes des pays en développement.

161. C'est enfin avec grand plaisir que ma délégation salue l'entrée aux Nations Unies de Sainte-Lucie, nouveau Membre de notre organisation. Je félicite chaleureusement le peuple de ce pays pour son héroïsme dans la lutte contre la domination étrangère. Je suis persuadé que son accession à l'indépendance accélérera le processus de décolonisation tout en confirmant le principe de l'universalité que nous voyons de plus en plus à la portée de notre organisation.

162. Ma délégation voudrait enfin évoquer la mémoire de cette figure prestigieuse qu'était M. Agostinho Neto, ce grand combattant de la liberté que le destin vient d'arracher à l'admiration de l'Afrique et à l'affection du peuple angolais. Le combat qu'il a mené à la tête du MPLA⁹, et qui a conduit l'Angola à la souveraineté nationale, constitue un exemple de courage et de ténacité pour les peuples encore en lutte pour leur liberté. Que puisse se consolider et s'épanouir dans la paix et la concorde nationale l'œuvre qu'il avait entamée, tel est le vœu que ma délégation adresse au vaillant peuple angolais.

163. La rétrospection des événements depuis la dernière session, montre que d'une manière générale le panorama des dangers et des risques que nous présentait la situation internationale il y a un an, a évolué d'une façon peu satisfaisante, voire préoccupante.

164. En effet, le monde a connu, dans le laps de temps écoulé, de nouveaux problèmes comportant de graves menaces pour la paix et la coopération internationales. Un rappel des faits symptomatiques souligne ces dangers.

165. Un peu partout dans le monde, les poussées revendicatives ont débouché sur le recours à la violence, de nouveaux foyers de conflits armés sont apparus dans certaines régions, tandis que les bouleversements sociaux à l'intérieur des Etats ont quelquefois entraîné des luttes fratricides.

166. Les forces colonialistes et réactionnaires ont renforcé leurs moyens de pression et leurs manœuvres de diversion sous le couvert d'un juridisme vicieux; elles entendent poursuivre sans rien y changer leur politique de domination et d'exploitation.

167. Les négociations multilatérales qui se sont déroulées jusqu'à présent, en vue de l'instauration du nouvel ordre économique international, se sont terminées par des demi-succès, pour ne pas parler d'échecs, décevant ainsi la longue attente de la majorité des Membres de cette organisation.

168. Le nombre de matières soumises à notre délibération est impressionnant et les questions sont ardues; aussi permettez-moi de faire porter essentiellement mes observations sur celles qui concernent de très près l'homme.

⁹ Movimento Popular de Libertação de Angola.

169. A cet égard, la libération totale du continent africain demeure pour nous la préoccupation primordiale et c'est à juste titre que nous considérons comme un devoir sacré de soutenir résolument les peuples d'Afrique australe en lutte pour leur indépendance et qui, depuis des siècles, se voient refuser obstinément leurs droits les plus élémentaires.

170. La communauté internationale assiste à un amalgame de machinations qui, bien que vouées d'avance à l'échec, n'en sont pas moins révélatrices de l'acharnement d'une minorité de colons rhodésiens et de leurs suppôts à assouvir leur cupidité et leurs instincts de domination et d'exploitation déjà condamnés par l'histoire.

171. Les hésitations, les indécisions à recourir à la fermeté, ont poussé l'audace du régime minoritaire raciste à la formation d'un gouvernement de son obéissance formé de traîtres issus des élections fantoches, tout aussi illégales que la déclaration unilatérale de l'indépendance de novembre 1965.

172. Est-il possible, en effet, d'aboutir au Zimbabwe à une indépendance fondée sur le gouvernement par la majorité et dans des conditions de paix et de stabilité, en dehors des représentants authentiques du peuple zimbabwéen qui mènent une lutte armée depuis des dizaines d'années pour conquérir leurs droits nationaux ?

173. A nos yeux, la participation du Front patriotique au règlement de la crise rhodésienne est sans aucun doute un impératif absolu.

174. Ma délégation souhaite vivement que la Conférence qui se tient actuellement à Londres, et qui réunit toutes les parties concernées, aboutisse à des conclusions pratiques et satisfaisantes en vue d'une solution effective et rationnelle du drame du Zimbabwe, mettant ainsi fin à une longue guerre aux conséquences tragiques, non seulement pour le peuple de ce pays, mais aussi pour les États voisins.

175. En Namibie, alors que le régime d'occupation illégale de l'Afrique du Sud a simulé compréhension et sagesse devant les propositions des cinq pays occidentaux membres du Conseil de sécurité, le rideau de fer n'est pas encore levé, et l'oppression, l'élévation à l'honneur de chefs fantoches, ainsi que les massacres et les déclarations de bonnes intentions alternent à un rythme effarant pour semer la confusion dans les esprits.

176. Face à toutes ces manœuvres machiavéliques, les préoccupations demeurent profondes et l'indépendance pacifique de plus en plus incertaine. En tout état de cause, aucune forme d'indépendance n'est acceptable pour ce territoire, si elle n'est pas cautionnée par notre organisation, seule autorité de tutelle légitime qui a le devoir impérieux de conduire la Namibie à la souveraineté dans le respect de l'unité, de l'intégrité du pays, et avec la participation de la SWAPO, seul représentant reconnu et authentique du peuple namibien.

177. Ma délégation rejette donc catégoriquement les élections de façade et illégales de décembre 1978, les décisions de l'Assemblée constituante à la solde de Pretoria et la constitution impie de Turnhalle, ainsi que toutes les combines auxquelles ont été associés les chefs coutumiers fantoches, véreux et malléables parce que corrompus.

178. En Afrique du Sud, même les plus optimistes ne peuvent éviter de constater avec une profonde inquiétude des situations qui, tant en théorie qu'en pratique, ont institutionnalisé la discrimination raciale et toute une série

d'oppressions qui, en fait, sont un déni flagrant des droits fondamentaux de l'homme.

179. La forme suprême de l'iniquité et de l'injustice a installé son siège à Pretoria pour livrer une guerre anachronique aux peuples africains qui luttent désespérément pour l'indépendance et la définition de leur identité nationale.

180. Depuis les massacres barbares de Sharpeville en passant par la répression sauvage de Soweto, le système odieux et inacceptable d'*apartheid*, cette forme d'esclavage qui fait honte à notre époque, a attiré tant de répulsion, de dénonciations et de condamnations qu'il est aujourd'hui grand temps pour l'Organisation des Nations Unies de passer aux mesures et aux châtiments que mérite la gravité de ces crimes contre l'humanité.

181. Cette question est trop importante pour que l'Organisation des Nations Unies continue à se complaire dans les décisions de demi-mesure. Ainsi, à propos de l'Afrique australe, ma délégation exprime le vœu et l'espoir qu'enfin, au cours de la présente session, des solutions adéquates soient trouvées au problème que l'humanité estime chaque jour de plus en plus intolérable non seulement pour les peuples de la Namibie, du Zimbabwe et d'Azanie, mais encore pour les pays voisins qui subissent l'agression armée des forces racistes à cause de leur soutien indéfectible à la cause des idéaux de notre Charte.

182. Au Sahara occidental, le caractère démocratique, émancipateur et libérateur est étouffé par une guerre prolongée et illégale pour annexer ce territoire au mépris de la légitimité de la souveraineté territoriale découlant du courant du processus de décolonisation auquel la communauté mondiale a souscrit dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale; en date du 16 décembre 1960.

183. Il n'est plus à souligner que le droit du peuple sahraoui n'est pas à mettre en doute. Pour ma délégation, le combat que livre le peuple sahraoui n'est pas séparable de celui que livrent les peuples du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud, car il s'agit bien d'un problème de décolonisation. En effet, après la Cour internationale de Justice qui a indiqué, à la demande de cette assemblée, que ni le Maroc ni la Mauritanie n'exerçaient de souveraineté territoriale sur le Sahara espagnol avant la colonisation de l'Espagne¹⁰, la seizième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, tenue à Monrovia, a entériné le principe du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination [A/34/552, p. 90 et 91]. La justesse de la cause sahraouie est donc reconnue partout dans le monde.

184. La délégation rwandaise souhaite vivement que toutes les parties directement concernées fassent preuve de modération et de sagesse afin d'éviter l'effusion de sang qui n'a que trop duré dans cette partie du continent africain.

185. Mais, d'ores et déjà, je voudrais saluer la décision courageuse inspirée des conclusions de la Conférence de l'OUA de Monrovia, que la République islamique de Mauritanie s'est librement imposée non seulement en s'abstenant du recours à la violence et d'une guerre fratricide aux conséquences tragiques mais encore en se rendant disponible pour le dialogue et la coopération libre, franche et cordiale avec tous les Etats voisins.

¹⁰ Voir *Sahara occidental, Avis consultatif, C.I.J. Recueil 1975*, p. 12.

186. Au Moyen-Orient, l'avènement de la paix que nous appelons tous de nos vœux demeurera toujours incertain tant que le peuple palestinien sera soumis aux privations et aux souffrances, tant morales que physiques, qu'il endure depuis plus de 30 ans. L'examen de l'histoire et de la genèse de ce conflit nous conduit à constater qu'il est unanimement acquis que toute solution à ce problème doit dûment tenir compte des intérêts légitimes du peuple palestinien représenté par l'OLP. Il ne pourrait en être autrement puisque la crise du Moyen-Orient, ou plus précisément le conflit arabo-israélien a comme toile de fond, comme cause première, la non-reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien.

187. Toute solution efficace, juste, honorable et durable de cette crise passera donc nécessairement par la reconnaissance de tous les droits nationaux et inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit à disposer d'un Etat indépendant et souverain, et l'évacuation par Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967 avant de parvenir finalement à une coopération confiante entre tous les Etats de la région. La paix au Moyen-Orient doit donc être le résultat d'un accord global entre toutes les parties intéressées, en particulier le peuple palestinien, sous l'égide de l'OLP, son seul représentant légitime.

188. La délégation rwandaise suit avec inquiétude la situation qui règne à Chypre où, en dépit des efforts énormes que déploie le Secrétaire général pour résoudre ce conflit, le fossé entre les deux communautés de l'île reste ouvert.

189. La communauté internationale se doit de tout mettre en œuvre pour arriver à une solution heureuse en favorisant le dialogue entre les deux communautés en dehors de toute ingérence étrangère, car ce problème met en jeu des principes dont la violation constitue une menace directe à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et au rôle remarquable joué par ce pays pour la consolidation du non-alignement qui rassemble aujourd'hui, en son sein, les trois quarts de la famille mondiale.

190. Le Gouvernement rwandais est préoccupé par la situation qui prévaut au Liban et qui menace dangereusement l'intégrité de ce pays. Il convient, pour mettre fin à cette situation déplorable, d'instaurer un dialogue fructueux entre toutes les communautés libanaises et de vider les contestations attisées par les circonstances extérieures au peuple libanais qui subit, depuis bon nombre d'années, la furie de destruction stipendiée par des légions étrangères déchaînées.

191. Nous ne désespérons pas, pourtant, que la paix au Liban soit rétablie avec le précieux concours de toutes les parties engagées dans cette crise et de l'Organisation des Nations Unies, dont la présence dans ce pays est un indiscutable facteur de modération.

192. Il est impensable que, à l'heure où la défense de la liberté qui nous est chère à tous est à l'honneur, à l'époque où les Etats rêvent aux grands ensembles régionaux ou continentaux, certains pays, certaines nations aient encore à subir l'imposition de divisions artificielles.

193. La position de la République rwandaise en ce qui concerne les nations divisées a été à maintes reprises exposée du haut de cette tribune. Ces peuples, qui forment des nations indivisibles, ont le droit le plus absolu et inaliénable de rechercher les voies et moyens de leur réunification pacifique.

194. Le Gouvernement rwandais se réjouit des efforts que la République fédérale d'Allemagne et la République

démocratique allemande ont entrepris depuis quelques années pour normaliser leurs relations. Nous souhaitons que ce dialogue aboutisse un jour à la réunification, dans la paix, de la nation allemande.

195. La question coréenne, bien qu'elle n'ait pas été l'objet de pénibles débats ces derniers temps, n'en est pas moins un sujet de profonde préoccupation et une source latente de confrontation qui pourrait embraser toute la région. Ma délégation n'a jamais cessé de préconiser le retrait des troupes étrangères du territoire coréen pour faciliter une réunification libre et pacifique, car il appartient en définitive au peuple coréen de statuer démocratiquement sur son avenir.

196. Je voudrais en venir maintenant à un problème aussi essentiel à l'humanité que l'est le droit à la paix et au bien-être. Je veux parler du désarmement.

197. La passion de la destruction et de la domination a conduit l'homme contemporain à la conception et à la fabrication d'armes de plus en plus perfectionnées, de plus en plus sophistiquées, pour dissuader ceux dont les intentions mal connues ou supposées malveillantes suscitent sa méfiance : c'est la course aux armements et à l'équilibre de la terreur, engagée immédiatement après que les nations libres au sortir de la seconde guerre mondiale, voulant léguer aux peuples et aux générations futures le sens du respect mutuel dans un monde de paix où chaque nation bâtirait son avenir en toute sécurité, venaient d'apposer leur signature à la Charte des Nations Unies.

198. Au Rwanda, nous pensons qu'il n'y aura pas de détente internationale aussi longtemps qu'il ne sera pas mis fin à la course aux armements. C'est pourquoi, nous appelons de tous nos vœux le moment où les immenses ressources financières et scientifiques consacrées à la fabrication des engins de destruction de l'humanité serviront à la promotion de l'homme dans le respect de sa liberté et de sa dignité.

199. Nous croyons que tous les efforts tendant à réduire la course aux armements, par exemple la signature du traité résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques, conclu dernièrement à Vienne, doivent être encouragés afin de consacrer les énormes ressources ainsi libérées au développement économique et social de tous les peuples du monde.

200. La réaffirmation de la dénucléarisation de l'Afrique, décidée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA en mai 1963¹¹, s'impose face à la menace nucléaire que fait peser l'Afrique du Sud raciste sur tout le continent africain.

201. Il en est d'ailleurs de même de l'océan Indien, proclamé zone de paix par l'Assemblée en 1971 [résolution 2832 (XXVI)] et qui, pour l'heure, devient le théâtre d'une concentration massive de bâtiments de guerre et d'armes tant nucléaires que conventionnelles.

202. Depuis le début de la présente décennie, l'homme vit l'une des crises les plus tragiques, tant par sa gravité que par sa durée, de son histoire économique et sociale. Cette crise est particulièrement ressentie par les pays les plus pauvres, enclavés et sans potentiel connu en matière de ressources naturelles.

¹¹ Voir Organisation de l'unité africaine, *Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays indépendants africains : Aperçus généraux et résolutions des conférences des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA*, Addis-Abéba, mai 1963, p. 11.

203. Le nouvel ordre économique international, mis minutieusement au point par les experts en vue d'établir un minimum d'équilibre entre les 20 pays les plus riches, qui accaparent plus de 80 p. 100 des biens de cette terre, et la multitude d'autres Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, auxquels il ne reste que 20 p. 100 de ces biens pour faire subsister les trois quarts de l'humanité, est devenu un beau sujet de dissertation académique, car les pays qui ont la capacité de changer l'ordre économique injuste et égoïste semblent ne pas avoir la volonté politique d'opérer cette nécessaire mutation.

204. Alors que la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement touche à sa fin, les préoccupations de l'Organisation dans ce domaine demeurent aussi brûlantes.

205. La Conférence de Paris sur la prétendue coopération Nord-Sud¹², a connu un succès mitigé en 1977; la hausse continue du prix du pétrole a rendu l'économie des pays pauvres chancelante, tandis que la détérioration des termes de l'échange a pris des proportions alarmantes.

206. Nous avons été extrêmement déçus de l'échec de la cinquième session de la CNUCED au mois de juin dernier, dans la mesure où, au-delà des décisions isolées qu'il y fallait prendre, le groupe des pays pour qui le système actuel est avantageux se refusent à reconnaître l'interdépendance qui existe désormais entre tous les groupes de pays au point de vue économique, commercial et financier.

207. La création du Fonds commun pour assurer la stabilisation des prix sur le marché des produits de base ainsi que la décision de certains pays qui ont annulé une partie des dettes contractées envers eux par des pays en développement doivent être saluées comme des approches salutaires à encourager dans le processus de l'instauration du nouvel ordre économique international.

208. Qu'il me soit permis de rendre hommage tout particulièrement aux pays qui ont répondu à l'appel de la communauté internationale dans le domaine de la remise des dettes, et au nombre desquels nous comptons notamment la République fédérale d'Allemagne, le Canada, les Pays-Bas, la France, la Suède et la Suisse.

209. Les liens instaurés entre la Communauté économique européenne et plus de 50 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique constituent pour nous un modèle remarquable de coopération, digne d'être souligné.

210. Certes, les négociations, qui viennent de se terminer, pour la conclusion d'une nouvelle convention qui sera signée prochainement à Lomé, ont été laborieuses et ont parfois engendré des frustrations chez les partenaires; néanmoins, le résultat est un pas de plus dans les relations de coopération que les pays riches et les pays en développement entretiennent pour la recherche et l'établissement d'un nouvel ordre économique international.

211. Cependant, à côté de ces réactions positives, généreuses et dignes d'éloges, le fossé entre riches et pauvres s'élargit de plus en plus du fait du refus des pays riches d'aborder concrètement et de résoudre les problèmes qui se posent avec acuité à la conscience de tous et chacun.

212. A titre indicatif, nous pouvons noter certains sujets qui requièrent une attention particulière et une solution d'urgence. C'est le cas de l'amélioration des termes de l'échange, de l'allègement de la dette et des mesures de

financement complémentaires pour les pays pauvres, du transfert de la technologie, et j'en passe.

213. Dans l'examen de toutes ces questions et de bien d'autres aussi essentielles, telles que l'augmentation de l'aide au développement, une place spéciale doit être réservée aux pays les moins développés et sans littoral qui vivent, par effet cumulatif, les drames combinés de l'inflation, de l'effondrement des cours du peu de matières premières dont ils disposent, et d'autres calamités naturelles.

214. Ma délégation voudrait attirer l'attention particulière de cette assemblée sur la résolution 33/85 du 15 décembre 1978 relative au Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral, qui "exprime sa préoccupation devant le très faible niveau des contributions annoncées. . ." et qui "Prie instamment les Etats Membres de verser immédiatement des contributions volontaires généreuses" pour que le Fonds "puisse devenir opérationnel aussitôt que possible. . .".

215. Au cours de l'année, comme je l'ai dit au début de mon intervention, mon pays s'est trouvé au bord de l'asphyxie du fait de son enclavement au milieu du continent africain, à plus de 1 800 kilomètres de l'océan, au moment où des difficultés dans notre région ne permettaient pas le transit de nos approvisionnements et de nos exportations.

216. Le pire n'a pu être évité que grâce à la solidarité des pays amis et des organismes internationaux qui nous ont fourni des moyens supplémentaires pour l'approvisionnement du pays, et grâce à la solidarité des pays voisins qui ont facilité le transit de nos marchandises sur leur territoire.

217. Je manquerais gravement à mon devoir si je n'exprimais de nouveau les remerciements sincères du Gouvernement et du peuple rwandais envers tous les pays amis et les organisations régionales et internationales qui, aux heures cruciales de l'asphyxie économique imposée à mon pays au début de cette année, ont répondu généreusement à notre appel angoissé.

218. Il est clair que ce n'est pas la sympathie pour les pays enclavés qui fait défaut, ni le bien-fondé d'un effort accru de la solidarité internationale en faveur des pays enclavés, mais plutôt les contraintes limitatives des moyens qui retardent la solution des problèmes dus à l'enclavement. Ce goulet d'étranglement dans nos efforts de progrès ne peut se desserrer que grâce à une plus grande volonté politique d'accroître d'une façon spéciale, individuellement et collectivement, l'aide en faveur des pays enclavés, ainsi que grâce à une coopération régionale des pays concernés.

219. Le Rwanda, pays enclavé, s'est fait le devoir de cultiver des relations de bon voisinage et de coopération dans son cadre géographique naturel. Nous sommes en effet convaincus que des avantages réciproques peuvent résulter d'une coopération horizontale bien pensée et bien organisée. C'est dans ce cadre que mon pays, le Rwanda, se félicite d'avoir constitué avec les républiques sœurs du Burundi et du Zaïre, la Communauté économique des pays des grands lacs, convaincu que la création des ensembles économiques régionaux est une approche objective et un fondement réaliste susceptibles de créer un climat propice à la coopération économique entre les Etats intéressés.

220. Toujours dans l'optique de la coopération régionale, le Rwanda, la République-Unie de Tanzanie et le Burundi ont mis sur pied l'Organisation pour la mise en valeur du

¹² Conférence sur la coopération économique internationale, tenue à Paris du 30 mai au 2 juin 1977.

bassin de l'Akegera pour l'exploitation en commun des ressources naturelles au profit des populations respectives.

221. Nous avons l'espoir que la Décennie des transports et communications en Afrique, que la CEA et l'OUA sont en train de planifier, permettra de renforcer cette coopération régionale et interrégionale en Afrique.

222. Une coopération planifiée et bien exécutée entre l'Afrique et les pays arabes peut contribuer efficacement à réduire ce déséquilibre déplorable entre les économies des pays industrialisés et celles des pays en développement. C'est dans cet esprit que le Rwanda se félicite des relations d'amitié et de coopération qu'il entretient déjà avec un certain nombre de pays et de fonds de développement arabes.

223. Ma délégation a déjà eu l'occasion de souligner que, dans le cadre de l'élaboration d'une convention internationale sur le droit de la mer, le droit d'accès à la mer des pays sans littoral et leur liberté de transit dans les pays tiers doivent être réaffirmés.

224. De même, nous ne pouvons nous empêcher de dénoncer les législations nationales visant à s'appropriier unilatéralement les ressources des fonds marins déclarées patrimoine commun de l'humanité par la résolution 2749 (XXV) de l'Assemblée générale.

225. L'Organisation des Nations Unies, nul n'en doute, constitue le cadre idéal de négociation. Si nous reconnaissons la vertu du dialogue au niveau bilatéral ou régional, nous en ressentons davantage les bienfaits au sein de notre organisation, de par son instrument précieux qu'est la Charte.

226. Malgré certains événements regrettables, certaines déceptions et angoisses, nous reconnaissons la valeur inégalée de notre organisation, car elle encourage la lutte indomptable des Etats Membres en vue de l'instauration d'un ordre de paix et de justice pour toute la famille humaine. Ma délégation reste persuadée que c'est au sein de cette organisation et sous ses auspices que nous pouvons rapprocher les points de vues extrêmes, résoudre les conflits, créer un sentiment de solidarité humaine en dépit des différentes idéologiques et autres.

227. Dans ce contexte, il m'est permis d'exprimer ma conviction qu'avec persévérance et ténacité nous pouvons rapprocher nos thèses, surmonter les obstacles qui nous séparent et entreprendre une action concertée pour mener, compte tenu de l'interdépendance de nos destins, l'humanité tout entière vers un monde meilleur.

228. M. MOHAMMED (Yémen démocratique) [*interprétation de l'arabe*] : Je voudrais vous présenter, Monsieur le Président, mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de la présente session. Votre élection est une expression d'appréciation à l'égard du pays ami de la République-Unie de Tanzanie et de l'Afrique tout entière. Je suis certain que votre expérience et votre compétence sont une garantie pour le succès de la présente session et les résultats que nous souhaitons tous.

229. Je voudrais également remercier votre prédécesseur, qui a dirigé les délibérations de la trente-troisième session de l'Assemblée générale avec grand succès.

230. Je saisis cette occasion pour souhaiter, au nom de mon pays, la bienvenue à Sainte-Lucie, qui vient d'être admise au sein de l'Organisation des Nations Unies.

231. Nous avons été profondément attristés par le décès de M. Agostinho Neto, président de la République populaire d'Angola, qui a mené son peuple à l'indépendance nationale et a joué un rôle de premier plan dans la lutte africaine, ce qui a permis à l'Angola d'occuper la place qui lui revient de plein droit parmi les nations du monde. Auparavant, nous avons également été profondément peints par le décès du grand leader national, Houari Boumediene, président de la République algérienne démocratique et populaire, qui a si efficacement contribué à la lutte arabe et africaine. Sous sa direction, le peuple algérien a accompli de grandes réalisations.

232. L'Organisation des Nations Unies est l'instance internationale appropriée pour traiter de nombreux problèmes internationaux. Depuis sa création, il y a plus de 30 ans, elle joue un rôle de premier plan pour promouvoir la paix et la sécurité dans le monde et pour élargir les possibilités et les domaines de coopération entre les peuples. L'Organisation a également contribué à créer une atmosphère appropriée pour la promotion des principes de la coexistence pacifique et de la détente dans les relations internationales. L'ONU aurait pu, en réalité, s'acquitter de ses responsabilités plus largement dans la vie internationale, mais la présence de l'impérialisme, du colonialisme, du néo-colonialisme et du racisme, dont le sionisme est une forme, a empêché l'Organisation internationale de réaliser les objectifs inscrits dans la Charte, de s'acquitter de ses responsabilités et de trouver des solutions pratiques à nombre des problèmes incessamment examinés à ses différentes sessions. Le mépris de certaines des résolutions des Nations Unies a diminué l'importance de celles-ci et a abouti à leur non-application, tout en conduisant les efforts internationaux vers l'impasse.

233. Néanmoins, il y a eu un grand changement dans le monde, et de nombreux pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine ont obtenu l'indépendance, alors que l'institution colonialiste s'est effritée, après avoir gouverné le monde pendant de nombreux siècles. Des Etats nouvellement indépendants ont contribué à la rectification de la voie que la communauté internationale doit adopter pour s'acquitter de ses responsabilités historiques, et ont participé au renouveau des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour s'acquitter de ses devoirs dans divers domaines. Le mouvement non aligné et les autres groupements et organisations régionales sont des instances importantes où ces pays ont organisé leur participation et réorganisé des relations internationales, sur la base de la justice. Il y a quelques jours, le mouvement non aligné a été le témoin du succès de sa sixième Conférence, tenue à La Havane, grâce à sa perspicacité, à sa cohésion et au rôle de pionnier joué à cet effet par Cuba et son dirigeant, Fidel Castro, malgré les manœuvres et les mensonges de l'impérialisme et son recours à une campagne haineuse de propagande afin de porter atteinte au mouvement non aligné, d'y semer la dissension et de l'empêcher de suivre la voie qu'il a choisie depuis sa fondation, aux côtés de la lutte des peuples contre l'impérialisme et le colonialisme sous toutes ses formes, et contre le racisme et toutes les formes de retardement.

234. Au moment où nous rendons hommage à la libération de ces peuples et à leurs contributions, nous voudrions, en particulier, louer l'héroïque et courageuse attitude adoptée par le peuple iranien qui a renversé le régime du Chah et liquidé le rôle hostile qui lui avait été confié par l'impérialisme dans cette région du monde.

235. Nous voudrions également féliciter le peuple du Nicaragua de sa victoire sur le régime dictatorial de Somoza.

236. Il ne fait aucun doute que la volonté des peuples opprimés de Palestine, de Namibie, du Zimbabwe, d'Afrique du Sud, du Sahara occidental, de Porto Rico et d'autres régions du monde triomphera. Ces régions subissent encore le joug de l'impérialisme, de l'occupation et du racisme. L'impérialisme et ses alliés seront vaincus parce que la tendance de l'histoire est vers la fin de l'esclavage des peuples, vers leur libération et leur progrès économique et social. Cela est lié à l'appui fourni par les pays socialistes amis et, en premier lieu, par l'Union soviétique.

237. Au Yémen démocratique, nous avons souffert de l'impérialisme, de la division et du retard sous toutes ses formes. Néanmoins, le peuple yéménite, grâce à ces longues années de lutte, a pu réaliser l'indépendance nationale et surmonter et liquider le régime de l'Imam et l'impérialisme, ainsi que des sultanats débiles qu'il a essayé d'établir. Aujourd'hui, notre peuple, plus confiant, s'efforce de consolider son indépendance et sa souveraineté sur son territoire, de protéger ce qu'il a pu réaliser et de faire face à toutes les manœuvres et à tous les complots impérialistes visant à nuire à ses réalisations, à entraver sa marche nationale en avant et à le pousser vers les affres d'une nouvelle guerre. Les seules forces qui en profiteraient sont celles qui essaient de faire obstacle à ses aspirations légitimes à créer l'unité du Yémen dans le cadre d'un régime national démocratique répondant aux intérêts les plus élargis du peuple yéménite et mettant fin aux ambitions d'expansion et d'ingérence ouverte dans ses affaires intérieures.

238. Malgré les manœuvres de leurs ennemis, les deux parties du Yémen ont fait un grand pas vers l'unité à la suite de l'accord au sommet, conclu au Koweït en mars dernier¹³. Le Yémen démocratique tient à déclarer que l'unité du peuple et du territoire yéménites est une affaire intérieure concernant le peuple yéménite. Elle sert également la cause de la sécurité et de la stabilité dans la région.

M. Makeka (Lesotho), vice-président, prend la présidence.

239. Telle est la situation au Yémen. Les impérialistes et leurs alliés dans la région ont été surpris par la résistance du peuple yéménite et son habileté à déjouer leurs manœuvres. Ils ont été frappés par le triomphe des révolutions en Ethiopie, en Iran et en Afghanistan. Aujourd'hui, ils essaient de créer des tensions et instabilités dans la région, et d'organiser une alliance militaire agressive dans le but d'assurer le maintien de leur influence et de l'usurpation impérialiste des richesses de la région, aussi bien que pour frapper les mouvements de libération nationale, tel le Front populaire pour la libération de l'Oman, qui mène la lutte du peuple omanais pour une indépendance réelle et pour mettre fin aux ingérences étrangères et à la présence militaire impérialiste dans ce pays.

240. Toutes ces manœuvres projetées et conçues par les Etats-Unis, qui les transmettent à leurs alliés de la région pour exécution, ont lieu au moment où les ambitions américaines s'appliquent en vue d'occuper les sources de pétrole et à consolider leur présence militaire par le renforcement de leur base d'agression à Diego Garcia et le déplacement d'une cinquième flotte dans l'océan Indien, tout en inondant d'armes la région et en créant une force

spéciale d'urgence, qu'ils pourraient utiliser à tout moment pour exercer des menaces et envahir et occuper des territoires sous prétexte d'intérêts vitaux dans la région.

241. La réussite de ces manœuvres des milieux impérialistes dépend au premier chef d'Israël et du régime Sadate qui est entièrement tombé aux mains du sionisme et des Etats-Unis, et dont la capitulation honteuse est une injure au peuple égyptien et à son histoire ainsi qu'aux sacrifices que ce peuple a consentis au service de la lutte de la nation arabe.

242. En dépit de toutes ces manœuvres, la vigueur de la lutte arabe va se renforçant chaque jour; elle déjouera toutes les manœuvres agressives et consolidera la foi du peuple arabe dans l'immutabilité de sa victoire finale sur l'impérialisme, le sionisme et la réaction. Ceci devient particulièrement vrai au moment où l'opinion publique mondiale devient consciente de la justice de cette cause et du danger des complots contre la sécurité et la stabilité dans la région.

243. Ce qui se passe aujourd'hui au Sud-Liban est à n'en pas douter un nouveau maillon de la chaîne des manœuvres successives des milieux impérialistes, sionistes et réactionnaires qui, non satisfaits d'être les instigateurs de la guerre civile au Liban et de détruire les liens du Liban avec la révolution palestinienne, sont à l'origine de la division du Liban et ont créé dans le Sud un mini-Etat à leur solde dont ils se servent pour entretenir la crise libanaise et permettre à Israël de réaliser ses visées expansionnistes et de liquider le peuple palestinien.

244. Nous voudrions rendre hommage à l'héroïque détermination et à la ténacité de notre peuple frère du Liban qui est confronté à ces manœuvres criminelles. Nous condamnons l'établissement d'un mini-Etat séparatiste dans le Sud et les actions militaires agressives d'Israël contre les peuples palestiniens et libanais. Nous demandons à l'opinion publique mondiale qu'elle exige qu'on mette fin à l'agression répétée d'Israël contre le Liban et que l'on garantisse l'intégrité, la souveraineté et l'autorité légitime du Liban.

245. L'impérialisme mondial et Israël cherchent également à ignorer la cause palestinienne en tant qu'essence du conflit du Moyen-Orient. Il a été définitivement établi qu'il est impossible de résoudre ce problème sans reconnaître le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, et à établir un Etat indépendant en Palestine et aussi sans la reconnaissance de l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, et le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés.

246. Nous avons été témoins par ailleurs de l'échec de la politique américaine dans la région quand les Etats-Unis ont subordonné le régime Sadate et l'ont poussé à signer les accords de trahison de Camp David, qui sont une nouvelle illustration de l'ignorance des réalités de la situation au Moyen-Orient et qui entraînent toute la région sous la dépendance des Etats-Unis, qui consolident ainsi leur influence et leur emprise sur ses peuples et ses ressources. Le Yémen démocratique tient à dénoncer une nouvelle fois cette politique et ces accords qui tendent à liquider la question palestinienne.

247. Il affirme le droit inaliénable du peuple palestinien à rejeter tout projet, accord ou règlement, et à s'y opposer tant qu'il ne reconnaît pas les droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'établisse-

¹³ Déclaration entre les deux Etats yéménites, signée à Koweït le 30 mars 1979.

ment d'un Etat national indépendant en Palestine, et où l'OLP ne participerait pas en tant que partie essentielle au conflit.

248. Autant la région du Moyen-Orient doit faire face à des complots, nous constatons que les peuples du continent africain se heurtent eux aussi à de nombreuses manœuvres impérialistes et racistes tendant à les détourner de la voie de la libération nationale, de la sauvegarde de leur indépendance et de leur souveraineté et de l'élimination des régimes racistes.

249. Dans la partie sud du continent africain, les régimes racistes, en complète coordination avec les forces impérialistes et colonialistes, continuent de défier la volonté des peuples de la région, pratiquent d'autres formes de discrimination raciale et d'*apartheid* et essayent de masquer leur identité impérialiste et colonialiste en falsifiant la volonté des peuples de la région et en ignorant les représentants réels des peuples du Zimbabwe et de Namibie.

250. Le Yémen démocratique appuie la juste lutte menée par le Front patriotique au Zimbabwe et condamne les tentatives impérialistes pour organiser des élections falsifiées et imposer des leaderships achetés et illégitimes. Nous condamnons également la politique du Gouvernement sud-africain tendant à perpétuer son occupation du Territoire namibien, contrairement aux résolutions de l'Organisation internationale. Nous demandons un renforcement de l'appui et de l'aide internationaux à la SWAPO, seul représentant du peuple namibien. Nous rejetons toutes les tentatives d'instauration d'un gouvernement intérimaire et demandons à l'Organisation des Nations Unies d'appliquer les sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte. Le fait que la minorité blanche en Afrique du Sud poursuive sa politique d'*apartheid* exige que l'Organisation prenne les mesures nécessaires pour isoler ce régime raciste et lui imposer des sanctions.

251. Nous condamnons également les interventions militaires flagrantes de certains pays occidentaux en vue de changer les régimes politiques en Afrique et qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité de ses peuples.

252. Le cas du Sahara occidental est sans doute l'un des sujets les plus importants qui seront abordés au cours de la présente session de l'Assemblée générale. A plus d'une reprise dans le passé, nous avons rejeté le fait que cette question soit traitée comme s'il s'agissait d'un conflit entre l'Algérie et le Maroc. Il s'agit de la cause d'un peuple qui aspire au droit à l'autodétermination et à réaliser son indépendance. Nous avons appuyé la lutte du peuple du Sahara sous l'égide du Frente POLISARIO¹⁴ et accueilli favorablement l'attitude récemment adoptée par la Mauritanie; nous espérons que le Maroc prendra les mêmes dispositions afin que le peuple du Sahara occidental parvienne à son indépendance totale. Alors, les peuples arabes du Maghreb, tous ensemble, pourront contribuer davantage à déjouer les manœuvres impérialistes et sionistes, renforçant ainsi la lutte des peuples arabes et africains.

253. Sur la question chypriote, nous n'avons cessé d'appuyer la demande de retrait total et inconditionnel de toutes les forces étrangères et la liquidation des bases militaires stationnées dans l'île. Nous voudrions affirmer ici une fois de plus la nécessité du respect de la neutralité, de l'indépendance, de la souveraineté et de l'indivisibilité de l'île.

254. Quant à l'Indochine, nous rendons hommage à la victoire du peuple kampuchéen et au fait qu'il ait renversé le régime tyrannique de Pol Pot, qui avait commis de nombreux crimes contre les droits du peuple kampuchéen.

255. Nous appuyons également l'attitude de principe courageuse des peuples du Viet Nam et du Laos, et nous condamnons toutes les machinations impérialistes et rétrogrades ourdies contre eux.

256. Pour ce qui est de la situation en Amérique latine, nous condamnons avec force le blocus que les Etats-Unis continuent à imposer à Cuba. Nous rendons hommage à la fermeté du peuple cubain à l'égard de ce blocus et à sa lutte pour liquider la base militaire des Etats-Unis de Guantánamo.

257. De même, nous rendons hommage aux évolutions favorables dont a été témoin l'Amérique latine, notamment au Nicaragua et à Grenade. Nous condamnons toutes les manœuvres des réactionnaires et des impérialistes tendant à ébranler la volonté de ces deux peuples et influencer sur leur choix national. Nous affirmons une fois de plus le droit du peuple de Porto Rico à l'indépendance et à l'autodétermination et nous dénonçons l'arrestation par les autorités américaines du secrétaire général du parti socialiste portoricain.

258. En Corée, nous avons toujours appuyé l'attitude juste de la République populaire démocratique de Corée. Nous avons demandé le retrait des forces américaines de la Corée du Sud et la prise de mesures en vue de réaliser l'unification de la presqu'île de manière pacifique, et son admission au sein des Nations Unies.

259. Puisque nous touchons la fin de la Décennie du désarmement, il faut reconnaître que la réalisation d'un progrès réel dans le domaine de l'arrêt de la course aux armements et dans celui du désarmement général et complet reste un objectif lointain. Il exige, essentiellement, la confiance réciproque, la volonté politique des Etats nucléaires, afin de parvenir à des mesures décisives pour éliminer les armes atomiques et des autres armes de destruction massive, en assurer la non-prolifération et prévenir leur possession par d'autres Etats, notamment les régimes racistes.

260. Un monde où la paix régnerait, où il n'y aurait pas la menace d'une guerre destructive, constitue le rêve de tous les hommes. Il nous incombe de renforcer la paix internationale et de faire reculer le spectre de la guerre. Les efforts déployés en vue du désarmement et pour faire cesser la course aux armements sont une entreprise essentielle à cet égard. La signature à Vienne du traité résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques représente un tournant très important dans la limitation de la course aux armements; et nous exprimons notre satisfaction à ce sujet pour les efforts déployés par l'Union soviétique, malgré de nombreux obstacles et difficultés. Cet événement est à l'avantage de tous les peuples du monde épris de paix et indique en même temps qu'il est possible de parvenir à des résultats positifs dans la voie du désarmement complet.

261. Nous devons aussi saisir l'importance que revêtira la déclaration de l'océan Indien comme une zone de paix, outre la proclamation de dénucléarisation d'autres zones. Nous avons précédemment insisté sur le fait que la mer Rouge était le prolongement naturel de l'océan Indien et avons demandé qu'elle soit considérée comme zone de paix, de stabilité et de coexistence pour tous les pays cô-

¹⁴ Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra y de Río de Oro.

tiers de cette mer. Nous avons réclamé et continuons à réclamer l'adhésion à la politique de coexistence pacifique dans la région et le respect mutuel des Etats, sans ingérence dans les affaires intérieures des autres pays, et sans recours ni menace de recours à l'usage de la force, tout en réglant les conflits par les moyens pacifiques.

262. La libération de l'homme, la réalisation de son bien-être et de son progrès, voilà nos objectifs. Si les peuples ont traversé une étape importante dans le domaine de leur indépendance politique, ils continuent à lutter pour leur émancipation économique et leur progrès social. Ils ont à faire face à de grandes difficultés en raison de l'inégalité qui marque les relations économiques internationales dont les racines remontent à l'ère impérialiste, à l'ère de la dépendance économique. Malgré les nombreuses conférences et réunions tenues à tous les niveaux, au cours des cinq dernières années, pour instaurer un nouvel ordre économique international, la plupart des pays capitalistes adoptent une attitude entêtée et intransigeante, qui s'oppose à la réalisation de progrès véritable et qui est la cause de l'impasse à laquelle aboutit le dialogue entre pays développés et pays en développement.

263. La situation économique dans les pays en développement s'aggrave plus ou moins et nous voyons s'accroître avec elle le fossé entre pays en développement et pays développés, ce qui menace la paix et la sécurité internationales. Les problèmes en jeu acquièrent une importance d'autant plus grande que nous sommes à la veille de la troisième décennie des Nations Unies pour le développement et que nous préparons aussi la session extraordinaire de 1980, qui va revoir et évaluer les progrès réalisés dans l'établissement d'un nouvel ordre économique international. Les résultats des négociations et des consultations à la cinquième session de la CNUCED ont été décevants, de même que les résultats des travaux du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale et du Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement. Il n'est guère possible de surmonter cette situation tant que les pays capitalistes ne font pas preuve de la volonté politique nécessaire pour traduire les intentions et les promesses en résultats pratiques, dont les pays en développement puissent recueillir les fruits, que ce soit dans le domaine du commerce international ou dans celui du développement de la capacité technologique ou industrielle, ou du financement et du transfert des ressources réelles, ou de l'abolition des barrières et restrictions imposées par les politiques protectionnistes qui, non seulement nuisent aux intérêts des pays en développement, mais dont les méfaits et les résultats négatifs affectent aussi l'économie internationale tout entière.

264. La sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à La Havane, a réaffirmé la nécessité d'instaurer le nouvel ordre économique international avec la poursuite des négociations à cet effet. Cette instauration ne sera possible que s'il se produit des changements radicaux dans la structure des relations économiques internationales, sur la base du profit commun et d'une interdépendance internationale réelle fondée sur la justice et l'égalité. Les pays capitalistes doivent renoncer à leurs attermoissements, à leurs manœuvres dilatoires, tendant à l'adoption de changements de forme ou à essayer de semer la dissension entre les pays en développement, afin d'assurer le maintien du *statu quo* et des intérêts de leurs monopoles.

265. L'autosuffisance collective entre pays en développement est l'une des bases du nouvel ordre économique international; elle représente une dimension complémentaire de la coopération avec les pays développés. Ce fait a été affirmé dans les différentes déclarations et résolutions des conférences des Etats non alignés et du Groupe des Soixante-Dix-Sept. Mais ce n'est là que le début de la voie longue et difficile qui exige la mobilisation de tous les efforts et l'utilisation de toutes les opportunités et possibilités pour arriver à des résultats pratiques, opérer les changements structurels et développer l'économie internationale.

266. Il existe un groupe de pays en développement les plus défavorisés en tête desquels viennent les pays les moins développés. Du fait de leurs maigres ressources en raison du retard de leur développement, ils requièrent et méritent davantage une aide intensifiée et urgente. La cinquième session de la CNUCED, à Manille, a établi un programme urgent d'action¹⁵ et a indiqué les mesures nécessaires pour venir en aide à ces pays au cours des quelques années à venir, ainsi qu'un programme d'action de base pour les années 80¹⁶, en vue de les aider à développer leur économie et leur assurer, tout au moins, les niveaux minima nécessaires dans les domaines de l'alimentation, de la santé, des communications, du transport, du logement, de l'éducation, de l'emploi et plus particulièrement, en ce qui concerne les pauvres des régions rurales et urbaines.

267. C'est là une question plus urgente pour les pays qui, de temps en temps, souffrent de catastrophes naturelles et qui, dans des circonstances particulières à chacun d'eux, connaissent l'inflation et la hausse des prix. Il est important que ces mesures soient appliquées sans tarder, de même que la nouvelle décennie internationale pour le développement doit accorder une attention spéciale à ces pays.

268. En conclusion, je voudrais rendre hommage aux efforts déployés par le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, pour assurer la paix et la sécurité dans le monde, et à son dévouement en vue de renforcer le rôle de l'Organisation internationale et sa contribution à la solution de nombreux problèmes internationaux, et de rehausser la position de l'Organisation parmi les Etats.

269. M. DIALLO (Niger) : La communauté internationale a accueilli avec espoir et satisfaction l'élection de M. Salim de la République-Unie de Tanzanie, à la présidence de cette trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Quant à l'Afrique, elle est tout simplement fière et elle l'en félicite. Son élection est en effet un juste hommage à sa carrière déjà largement consacrée aux nobles causes de l'émancipation des peuples, tel que cela ressort de son brillant passage, durant plusieurs années, à la tête du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. C'est aussi un hommage à son pays avec lequel le mien entretient d'excellentes relations, et qui déploie des efforts inestimables sur la "ligne du front", pour que triomphent la justice et la liberté. C'est, enfin, un hommage à ses qualités personnelles où percent l'équilibre, le tact, la bonne humeur et une constante bienveillance.

¹⁵ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, cinquième session*, vol. I : *Rapports et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.II.D.14), première partie, sect. A, résolution 122 (V).

¹⁶ Voir document TD/236.

270. Le Niger, membre fondateur de l'OUA ne s'est jamais départi, depuis son accession à la souveraineté et son entrée aux Nations Unies, d'une ligne de conduite conforme à l'éthique des regroupements et au droit international.

271. Le respect scrupuleux du droit des autres constitue la pierre angulaire de notre politique extérieure. Nous vénérons en effet le principe que chaque nation a le droit inviolable de se doter des structures politiques, économiques et sociales qui répondent le mieux aux aspirations et au génie de son peuple. Mais nous exigeons en retour un égal respect de nos valeurs historiques et une égale tolérance de nos options nationales. Cette politique extérieure, qui rejette d'emblée toute sélectivité justifie, entre autres, la place que notre pays occupe dans la grande famille des pays non alignés.

272. Et notre non-alignement se veut dynamique, objectif, libre de toute complicité ou complaisance. D'où notre politique de coopération avec tout pays, dès lors que nous avons la certitude que cette coopération se fera dans le respect de notre personnalité et conduira à l'épanouissement de nos intérêts mutuels.

273. Cette loyauté du Niger dans ses relations internationales et sa conviction que la pondération doit toujours prévaloir dans le règlement des différends et litiges entre les Etats lui ont valu la confiance de ses partenaires à l'OUA et l'estime de la plupart des membres de cette assemblée. C'est un acquis que nous apprécions, et qui nous encourage encore à persévérer.

274. Mais, si mon pays ne veut en aucun cas faire figure de moralisateur, il ne peut non plus s'empêcher d'exprimer une fois de plus son indignation en constatant que la résolution 1514 (XV), de 1960, sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux continue à certains égards d'être bafouée. De même trouve-t-il scandaleux qu'à l'heure où l'on parle partout du respect de l'homme, l'on continue de tolérer que les droits fondamentaux des majorités noires en Afrique australe soient confisqués et ignorés.

275. Mon pays, qui n'a cessé depuis 16 ans d'unir sa voix à celle des autres pays membres de l'OUA pour dénoncer et condamner cet état de fait, ne peut donc que se réjouir de voir la communauté internationale dans son ensemble rejeter la mascarade d'élections du 20 avril 1979, qui a installé en Rhodésie un régime à la solde du pouvoir blanc.

276. C'est pourquoi, tout en renouvelant notre appui au Front patriotique, nous suivons avec intérêt la présente Conférence de Londres, dont nous espérons qu'elle débouchera sur l'établissement définitif de la légalité pour investir le peuple zimbabwéen dans ses droits.

277. S'agissant de la Namibie, la position de mon pays est connue de longue date. Nous n'avons jamais ménagé notre soutien au valeureux peuple namibien et à son mouvement combattant, la SWAPO, qui luttent contre l'oppression colonialiste et raciste sud-africaine. Nous voulons par la même occasion qu'il soit bien compris de la communauté internationale qu'en ce qui nous concerne Walvis Bay est partie intégrante du Territoire namibien.

278. Quant à l'Afrique du Sud, tout a déjà été dit et redit depuis plus d'un quart de siècle sur son exécrable politique d'*apartheid*. Mais nous répétons encore que le Gouvernement de Pretoria aurait depuis longtemps cessé de narguer la communauté internationale, s'il ne bénéficiait de

complicités agissantes, occultes ou révélées. Le Niger ne peut que lancer par ma voix un pressant appel à tous ces pays qui se veulent amis du continent et des peuples africains, et tout à la fois tenants et défenseurs de la philosophie des droits de l'homme, pour qu'ils daignent au plus tôt, mettre un terme à cette entravante duplicité.

279. C'est dans le même esprit que nous souhaitons vivement que les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies s'activent à prendre toutes les mesures adéquates et conformes aux dispositions pertinentes de nos nombreuses résolutions, recommandations et autres déclarations solennelles afin de sonner le glas du colonialisme, de l'*apartheid* et de la discrimination raciale en Afrique australe.

280. C'est l'occasion de rendre un vibrant hommage aux pays de première ligne qui ont et continuent de payer un lourd tribut à la lutte de libération, aujourd'hui tragiquement privés du soutien d'un des plus valeureux combattants de la liberté, j'ai nommé le président Neto, prématurément arraché à notre affection, et dont le militantisme actif a donné à l'Afrique l'une des victoires les plus éclatantes sur le colonialisme et la domination étrangère.

281. Daigne la délégation sœur d'Angola accepter ici l'expression renouvelée de la profonde compassion du peuple du Niger et de son gouvernement.

282. Je ne saurais clore ce chapitre sans mentionner la préoccupante situation qui prévaut actuellement au Sahara occidental et qui, si nous ne prenons garde, risque de dégénérer en un grave conflit susceptible d'embraser toute notre sous-région. Mon gouvernement estime que tout doit être mis en œuvre pour faciliter l'avènement dans cette sous-région d'une nouvelle ère de paix et de coopération fraternelle, conformément aux résolutions issues de la Conférence de l'OUA, tenue à Monrovia [A/34/552, *annexe II*], qui consacrent, entre autres, la reconnaissance du droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination.

283. La situation géopolitique du Niger et les relations historiques, tant culturelles qu'économiques qui ont de tout temps rapproché les peuples islamiques, font que mon pays a été et demeure profondément préoccupé par la situation au Moyen-Orient.

284. L'Afrique dans son ensemble, en rompant au lendemain de la guerre d'octobre 1973, toutes relations avec l'Etat sioniste, a fustigé la politique d'agression et d'occupation en Israël des territoires arabes et de la Palestine. Malheureusement cette agression et cette occupation se perpétuent, au mépris des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Le Niger, fidèle à ses principes, demeurera toujours solidaire des pays arabes et de l'OLP dans leur juste lutte pour recouvrer leurs territoires occupés et arracher la reconnaissance du droit du peuple palestinien à une patrie.

285. Pour mon pays, aucune solution juste et durable au Moyen-Orient ne saurait se concevoir sans la reconnaissance du droit inaliénable du peuple palestinien à une patrie; le retrait immédiat et inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes occupés; la cessation de la profanation sioniste de Jérusalem qui ne saurait être considéré comme la propriété d'Israël; et la participation pleine et entière de l'OLP, seul et unique représentant légitime du peuple palestinien, à toutes négociations visant au rétablissement de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient.

286. De même, ma délégation voudrait exprimer sa profonde inquiétude devant l'escalade des agressions israéliennes perpétrées contre le Liban. Il importe que notre or-

ganisation prenne d'urgence les mesures qui s'imposent pour mettre un terme à cette violation flagrante par Israël des principes de la Charte et des résolutions de notre organisation.

287. Cette année, nous avons tout de même enregistré des événements encourageants pour la consolidation de la paix internationale et le règne de la concorde entre les nations. Nous voulons, entre autres, citer le recouvrement par le Panama de sa pleine souveraineté sur son canal et l'instauration au Nicaragua d'un régime conforme aux aspirations du peuple de ce pays.

288. Nous tournant vers l'Asie, nous souhaitons vivement que cette partie du monde, qui a connu tant de guerres et de destruction, puisse enfin vivre une ère de paix qui permette aux peuples de ces pays de s'atteler à l'œuvre de reconstruction, gage d'un avenir meilleur pour les générations futures. Je me dois, en conséquence, de lancer un appel des plus pressants aux grandes puissances pour qu'elles fassent preuve de plus de sagesse et de magnanimité afin d'apporter leur contribution à la réalisation de ce noble objectif.

289. De nombreux autres sujets sont source de graves préoccupations pour nos jeunes nations parce que de nature à freiner nos efforts de construction d'une société nationale digne et stable. Le désarmement figure en bonne place parmi ces préoccupations. En effet, il y a plus d'un an, cette assemblée achevait une session extraordinaire consacrée au désarmement, sa dixième session extraordinaire, au cours de laquelle avait été élaboré un programme d'action [*résolution S-10/2*] comprenant notamment des mesures relatives au désarmement nucléaire. Mon pays, qui avait activement participé aux travaux de cette session, avait eu l'occasion d'exposer ses vues sur cette importante question¹⁷. Ma délégation ne saurait, cependant, passer sous silence le peu d'enthousiasme dont font preuve les pays militairement puissants pour traduire en actes les engagements qu'ils avaient librement pris au cours de cette rencontre historique. C'est pourquoi, elle accueille favorablement mais sans optimisme excessif la signature par l'URSS et les Etats-Unis d'un deuxième accord à Vienne sur les armements stratégiques. En effet, si le traité sur la limitation des armes stratégiques offensives est bien une mesure de limitation en matière d'armement, il ne manque pas pour autant une désescalade dans la production et le perfectionnement des armements nucléaires. Les grandes puissances continuent, comme par le passé, à caresser le fragile espoir de maintenir la paix dans le monde en cultivant la terreur.

290. Toujours attentives aux démons du mal et de la domination, ces mêmes puissances, pour se donner bonne conscience, préfèrent jeter un regard inquisiteur vers les petits pays dont le souci primordial est la mise en valeur, dans la paix et l'harmonie, de leurs ressources nationales. Pour notre part, et

“partout où cela a été nécessaire de le démontrer, nous avons condamné sans équivoque non seulement la prolifération, mais aussi la détention des armes nucléaires. . . Notre préoccupation n'a d'autre nom que le développement.”

Telle est, dans ce domaine, la réplique du président Seyni Kountché à ceux qui tendaient à insinuer que, parce qu'il est producteur d'uranium, le Niger pourrait bientôt adhérer

au club des détenteurs d'armes nucléaires. N'est-ce pas là la preuve la plus éclatante de l'engagement du Niger à bâtir un monde de paix et de prospérité, où l'homme pourra vivre, libéré enfin de la hantise d'un holocauste nucléaire ?

291. Après ces quelques mots sur le désarmement, c'est tout naturellement que nous en venons aux problèmes de sécurité. Le peuple nigérien et son gouvernement ne ménagent aucun effort pour asseoir et consolider, tant avec leurs voisins qu'avec les pays de la sous-région, une atmosphère sereine de compréhension et de concorde, un climat de paix gage et garant à la fois de notre désir commun d'assurer à nos peuples la tranquillité et la stabilité nécessaires à leur épanouissement économique et social.

292. C'est dans cette perspective que nous plaçons nos efforts en faveur du Tchad, ce pays qui, comme le nôtre, partage les préoccupations des pays en développement, sahéliens et enclavés; ce peuple qui, comme le nôtre, a vécu les affres d'une implacable sécheresse et qui, ces dernières années, a connu de regrettables déchirements internes et des luttes fratricides, compromettant son idéal d'édification d'une nation tchadienne unie et prospère. C'est avec soulagement et fierté que nous assistons aujourd'hui à l'ébauche, dans ce pays frère et ami, d'une véritable structure de pacification nationale et d'une dynamique évolution de réconciliation et de reconstruction.

293. Et ce sont de tels résultats que le président Seyni Kountché évoquait quand il a déclaré à la Conférence des non-alignés, à La Havane :

“Il nous faut tenir compte des bonnes volontés, qui ne manquent jamais, pour mener des négociations de réconciliation. Car, c'est de concorde, d'entraide et de coopération bienveillante que nous avons besoin pour résoudre seuls, ou plutôt ensemble, nos problèmes de développement. C'est sur le désarroi de nos ennemis que nous devons bâtir la cité de notre solidarité, non sur les décombres ou les cadavres de certains d'entre nous.”

294. Ainsi, comme il l'a fait au Tchad, mon pays ne ménagera aucun effort pour susciter partout la paix et l'unité entre les peuples, la concorde et la solidarité entre frères que des différends opposent momentanément. Il le fera dans le respect scrupuleux de la souveraineté et de l'identité nationale; il le fera sans viser intérêts ni gloire; il le fera parce que mon peuple est amoureux de la paix, jaloux de sa souveraineté et intransigeant quand il s'agit de sa sécurité. Et le bien qu'il désire pour lui-même, il le désire également pour les autres.

295. La trente-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale s'ouvre dans un contexte économique mondial assez sombre. De multiples années d'efforts résolus pour mettre un peu plus d'ordre et de justice dans les relations économiques internationales n'ont pas encore permis de percevoir le bout du tunnel. L'économie mondiale traverse une grave crise attribuable à l'incapacité des pays développés de surmonter leurs difficultés internes. Dans leur désarroi, ces pays multiplient les mesures protectionnistes, accentuant ainsi le déséquilibre du commerce mondial et du système monétaire et financier international.

296. C'est cette attitude égocentrique des pays avancés, source d'un durcissement de leur position dans les négociations économiques internationales, qui a miné les résultats de la cinquième session de la CNUCED et abouti à des conclusions en deçà du minimum acceptable par la grande

¹⁷ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session extraordinaire, Séances plénières, 6^e séance.*

majorité des Etats participants. De même, la huitième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a été suspendue voici quelques semaines sans que des progrès notables aient pu sanctionner de longs mois de négociations.

297. Les résultats vécus lors de multiples années de coopération et de dialogue sont par trop éloquents : les plus riches deviennent encore plus riches et les pauvres le demeurent; le fossé s'élargit désespérément entre les nations, pourtant liées par une interaction permanente et plurisectorielle, dans le cadre d'une division internationale du travail par trop anachronique.

298. La place de notre Afrique dans ce tourbillon de misère est, hélas, bien connue : ce continent primordial, berceau de l'humanité, qui résume l'espoir et les échecs de notre monde, vit plus dramatiquement que les autres régions les contre-performances de stratégies de développement mal adaptées à son environnement et abrite encore 18 des pays les plus pauvres de la planète.

299. Le produit national brut calculé à l'échelle africaine ne représente guère que 2,47 p. 100 du produit mondial. Avec 365 dollars par tête en moyenne, l'Afrique a le revenu annuel le plus bas du monde, et la mortalité infantile a atteint un chiffre record de 137 p. 1 000 en 1978. Un seul médecin doit encore couvrir 25 000 habitants en Afrique.

300. La réalité d'aujourd'hui, c'est qu'après 20 années d'indépendance politique, l'économie africaine reste encore et toujours foncièrement sous-développée : faible revenu par habitant, pourcentage trop important de population agricole, bas niveau de productivité, économie tributaire d'une gamme restreinte de produits primaires et, de surcroît, largement orientée vers l'exportation, très peu rémunératrice, divorce consommé entre les secteurs moderne et traditionnel et pourcentage accablant d'analphabétisme.

301. Le résultat est là, aussi scandaleux que révoltant : des milliers d'êtres humains meurent encore de faim, pendant que d'autres regorgent de biens et de superflus. Les uns et les autres, en somme l'humanité, est malade d'un déséquilibre qu'elle pourrait compenser, à condition que la volonté politique d'y parvenir triomphe et se manifeste. Car l'instauration d'un nouvel ordre économique international, c'est aussi la chance des pays industrialisés, puisque la reconversion de leur économie très souvent affectée par les crises d'approvisionnement, ne se conçoit plus sans le développement des pays en développement.

302. M'adressant plus particulièrement aux dignes et respectés représentants des nations soeurs d'Afrique, je voudrais rappeler à leur haute attention le serment engagé par nos peuples respectifs de faire de notre Afrique un havre de paix, de concorde et de bien-être. Ces nobles objectifs ne sauraient être atteints si nous n'entreprenions l'édification patiente d'ensembles économiques régionaux et intégrés.

303. Ces nobles objectifs, j'ose insister, ne sauraient être atteints si, malgré nos énormes potentialités qui ne demandent qu'à être fécondées par nos efforts propres et notre imagination créatrice, notre Afrique se repose davantage sur l'extérieur que sur elle-même. A cet égard, la Conférence de l'OUA, qui a réuni en juillet dernier, à Monrovia, d'éminents chercheurs et responsables économiques africains, constitue une contribution positive à la définition d'une stratégie globale dans la perspective d'une améliora-

tion structurelle de l'économie et de la société africaines de demain. Je voudrais en féliciter ici ces chercheurs, mais aussi l'OUA et la CEA, pour leur initiative et leur militantisme fervent dans l'accomplissement de leur mission.

304. C'est là, les quelques réflexions que la situation actuelle de l'économie mondiale en général, de celle de l'Afrique en particulier, inspire à ma délégation. Il appartient à notre organisation, à partir des déclarations d'intention, maintes fois réitérées, mais demeurées malheureusement lettre morte, d'envisager d'urgence les voies et moyens nécessaires à l'évolution de nos mentalités, pour donner aux intentions exprimées une impulsion réelle en direction du concret.

M. Salim (République-Unie de Tanzanie) reprend la présidence.

305. Les problèmes de développement sont vastes et préoccupants. A cet égard, le Niger, pays charnière entre l'Afrique et le monde arabe, considère la question de la circulation de l'information entre les peuples comme une composante essentielle des priorités de développement. Il estime donc urgent de se pencher dès lors sur les moyens d'assurer une circulation équilibrée et permanente de l'information entre nos pays.

306. Mon gouvernement se réjouit de constater que le problème de l'information constitue aujourd'hui une préoccupation fondamentale de l'ONU et de certains milieux spécialisés, notamment de l'UNESCO. Nous nous félicitons de ce que la dernière Conférence générale de l'UNESCO, tenue à Nairobi, ait consacré une large partie de ses débats à cette question, et s'emploie, en collaboration avec le Comité chargé de réexaminer les politiques et les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, mis sur pied à cet effet, à l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information.

307. Dans le même ordre d'idée, ma délégation voudrait émettre le vœu que la Conférence internationale sur la répartition des fréquences radiophoniques¹⁸, tenant actuellement ses assises à Genève, puisse répondre aux espérances que nos jeunes nations placent en elle, que l'équité et le souci de l'équilibre autant que de l'harmonisation du mécanisme international de diffusion et de réception de l'information sachent guider les plénipotentiaires.

308. Je voudrais, avant de terminer, m'acquitter d'un agréable devoir, en saluant, au nom de mon gouvernement, l'admission de Sainte-Lucie comme cent cinquante-deuxième Membre de l'Organisation des Nations Unies. En accueillant au sein de cette auguste famille ce nouvel Etat, nous avons fait place à une nation indépendante et souveraine, partageant avec nous les idéaux et les principes contenus dans la Charte.

309. Cette occasion donnée à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, de faire progresser l'Organisation vers l'objectif de l'universalité, cette occasion, dis-je, nous paraît opportune pour proclamer une fois de plus l'attachement du Niger, de son peuple et de son gouvernement, à la contribution déterminante et hautement appréciée de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées à la construction d'un monde de solidarité, de justice et d'égalité entre les peuples, et à l'instauration d'une nouvelle ère de paix et de coopération entre les nations.

¹⁸ Conférence administrative mondiale des radiocommunications.

310. Je voudrais, à cet égard, saluer le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, dont la compétence, le dynamisme et le dévouement au service de la cause commune éveillent en nous les meilleurs sentiments de profonde admiration et de grande estime. Qu'il soit assuré de la confiance et du soutien constant de mon gouvernement dans l'accomplissement de sa lourde et exaltante mission.

311. En cette heure cruciale, où l'Organisation des Nations Unies s'engage résolument dans un combat collectif pour assurer à notre humanité un peu plus d'ordre, de justice, de paix et de sécurité, je voudrais assurer notre assemblée de l'engagement indéfectible du Niger et de son président à œuvrer sans relâche pour promouvoir un meilleur équilibre des relations internationales et réaliser ainsi le rêve exaltant de notre communauté de destin.

312. M. HAMMADI (Iraq) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, la délégation de l'Iraq est heureuse de vous présenter ses chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Nous vous adressons tous nos vœux de réussite dans l'exercice de ces hautes fonctions et je tiens à souligner que ma délégation fera de son mieux, comme lors des sessions antérieures, pour participer activement aux travaux de la présente session, en vue de réaliser les objectifs qu'elle s'est assignés. Nous sommes convaincus que votre longue expérience des Nations Unies — notamment du fait que vous avez présidé aux travaux du Comité de la décolonisation pendant de nombreuses années — est une garantie que vous dirigerez nos délibérations avec grande compétence et succès.

313. C'est également un plaisir pour moi d'exprimer à votre prédécesseur, M. Indalecio Liévano, de la Colombie, toute notre appréciation pour les efforts qu'il a déployés lors de la présidence de la trente-troisième session de l'Assemblée générale.

314. Les événements qu'a connus le monde cette année se caractérisent par leur gravité et constituent une menace pour la paix dans de nombreuses régions du monde. Mais les plus graves de ces événements sont sans doute les plans dont a été témoin notre région arabe, et dont la mise en œuvre commence à menacer notre sécurité et notre stabilité et à exposer à la régression la cause de la paix dans l'ensemble du monde.

315. Dans mon intervention l'an dernier¹⁹, j'avais traité des risques des projets du prétendu règlement pacifique au Moyen-Orient pour la mise en œuvre desquels les Etats-Unis d'Amérique ont déployé tous les efforts moraux et matériels possibles. Je signalais tout particulièrement les résultats des deux accords de Camp David qui sont une image véridique des objectifs du règlement pacifique qui se fonde sur le déni de l'existence palestinienne et la liquidation de la cause du peuple palestinien. Nous avons déclaré à l'époque, comme l'avait d'ailleurs fait toute la nation arabe et notamment le peuple palestinien, à l'intérieur et à l'extérieur de sa patrie occupée, notre rejet absolu de ces deux accords et nous avons exposé un certain nombre d'éléments indispensables pour l'examen de la question palestinienne et de celle du Moyen-Orient. Nous avons insisté sur le fait que l'Organisation des Nations Unies devait assumer sa pleine responsabilité pour obliger les forces sionistes d'occupation à se retirer des territoires palestiniens et arabes sans accorder à l'entité sioniste aucun

avantage politique. Nous réaffirmons aujourd'hui notre position qui consiste en ce que nous insistons à demander l'examen de la question palestinienne dans le cadre des Nations Unies et en présence des représentants du peuple palestinien conformément à la résolution 3236 (XXIX) de l'Assemblée générale, et nous rejetons toutes les tentatives individuelles de règlement qui ne peuvent guère aboutir à une paix juste et durable.

316. Nous avons prévenu que la continuation de l'appui matériel — et notamment l'appui militaire — au régime raciste de Tel-Aviv mènerait à une escalade de la tension et à la poursuite du conflit dans la région arabe, qui à son tour menace la paix et la sécurité mondiales et constitue notamment un danger de prolifération des armes nucléaires au Moyen-Orient, une éventualité qui est devenue chose certaine. A ce propos, je me dois de signaler le point 121 intitulé "Armement nucléaire israélien" proposé par notre délégation cette année, qui fait l'objet du document A/34/142 et reflète la recrudescence des desseins expansionnistes sionistes en vue d'imposer la capitulation à la nation arabe, en utilisant tous les moyens de terreur et de chantage, y compris le chantage nucléaire. Je souhaiterais donc que cette question reçoive l'attention qu'elle mérite de la part de notre présente session.

317. Les plans sionistes visant à imposer l'occupation et la capitulation au peuple palestinien et à la nation arabe, appuyés dans tous les domaines par l'impérialisme des Etats-Unis, ont trouvé leur couronnement dans la signature d'un traité de paix séparé conclu le 26 mars 1979 entre le gouvernement égyptien et l'entité sioniste. Nonobstant le fait que ce traité soit un accord bilatéral, ses effets sur la question palestinienne, le monde arabe et la communauté internationale sont graves. Le traité est en fait une alliance tripartite qui est foncièrement contraire aux résolutions des Nations Unies sur la question palestinienne et va à l'encontre des intérêts du peuple palestinien arabe et des intérêts de tous les Etats arabes. Quant à son but, nul ne l'ignore, après que les accords de Camp David ont établi son cadre qui vise à consacrer l'occupation sioniste, à liquider la question palestinienne et à imposer la domination aux pays arabes.

318. Au paragraphe 5 de l'article VI du traité israélo-égyptien il est prévu que

"en cas de conflit entre les obligations des parties au titre de ce traité et de leurs autres obligations, les obligations au titre du présent traité seront celles dont il doit être tenu compte et qui doivent être exécutées²⁰."

Cette condition annule toute obligation contractée par le Gouvernement égyptien en vue d'appuyer la cause palestinienne, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de celles du mouvement non aligné. Le Gouvernement égyptien ne s'est pas limité à se désister de son appui à la cause palestinienne au titre de cette disposition, mais a pris sur lui de parler et de négocier au nom du peuple palestinien en ce qui concerne la formule d'autonomie proposée par Israël, et que le peuple palestinien a catégoriquement rejetée. A ce sujet, les dirigeants sionistes ont toujours insisté sur le fait que cela ne constituait rien de plus qu'un gouvernement administratif local limité, concernant la population et non la terre.

319. Les pressions créées par le traité de capitulation et qui continuent à s'exercer, avec l'appui des Etats-Unis

¹⁹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Séances plénières, 23^e séance, par. 76 à 123.

²⁰ Voir Traité de paix entre la République arabe d'Egypte et l'Etat d'Israël, signé à Washington le 26 mars 1979. Pour le texte, voir *Weekly Compilation of Presidential Documents*, vol. 15, n° 13, p. 495 à 515.

d'Amérique, sur le peuple palestinien pour lui faire accepter la formule d'autonomie sont contraires au droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à ses droits inaliénables reconnus par l'Assemblée générale dans de nombreuses résolutions.

320. Les accords de Camp David et le traité séparé, ainsi que l'échange de lettres accompagnant le traité, sont contraires aux résolutions de l'ONU relatives à Jérusalem, étant donné que ces lettres consacrent la domination actuelle d'Israël sur la Jérusalem arabe, et au sujet de laquelle les dirigeants sionistes affirment continuellement qu'elle demeurera la capitale éternelle d'Israël. Ces accords séparés violent également les résolutions de l'Assemblée générale relatives au droit des Palestiniens qui ont quitté leur terre depuis 1948 à la suite de l'agression sioniste contre eux, qui s'est maintenue et s'est prolongée par l'agression de 1967. Ces accords donnent en effet à Israël le droit de s'opposer au retour des Palestiniens qui ont quitté les territoires occupés en 1967, et passaient outre aux droits des Palestiniens qui ont été victimes de l'agression sioniste en 1948.

321. Si le traité israélo-égyptien est réellement un traité de paix, pourquoi alors les armes des Etats-Unis les plus perfectionnées continuent-elles d'affluer, en quantités toujours plus grandes, vers les arsenaux israéliens ? De même, les demandes d'armes des Etats-Unis formulées par le régime égyptien expose la région aux risques d'une nouvelle guerre et laisse la porte grande ouverte à la présence militaire des Etats-Unis et à l'escalade de la tension au Moyen-Orient.

322. La presse des Etats-Unis a rapporté que Sadate s'est déclaré prêt à jouer un rôle militaire majeur, appuyant l'Occident si les Etats-Unis lui fournissent des armes modernes valant des milliards de dollars. Des sources des Etats-Unis autorisées ont dit que Sadate avait fait cette offre au Secrétaire des Etats-Unis à la défense, M. Harold Brown, au cours d'une longue réunion qu'ils ont eue ensemble. Ces mêmes sources affirment que le Président égyptien a demandé 300 chasseurs-bombardiers F-16, des centaines de chars et de missiles, et des milliers de camions et de transports de troupes. En contrepartie, Sadate s'engagerait à assurer la stabilité dans la région allant de l'Algérie à l'Afghanistan et de la Méditerranée à la Somalie, et il a donné l'assurance qu'il n'utiliserait pas ces armes dans un conflit arabo-israélien. Si les Etats-Unis répondaient à cette demande de l'Egypte, Sadate contribuerait à l'établissement de l'équilibre militaire au Moyen-Orient par la force égyptienne et en distribuant les armes soviétiques actuellement détenues par l'Egypte aux petits Etats amis dans le Moyen-Orient et l'Afrique. Les sources des Etats-Unis ont ajouté que Sadate pensait devenir le gendarme de la région pour que son rôle s'étende au-delà de ses voisins immédiats. En termes plus clairs, Sadate voudrait que l'Egypte se substitue à l'Iran, mais sur une beaucoup plus vaste échelle qu'à l'époque du chah.

323. De nombreuses délégations militaires des Etats-Unis se sont rendues au Caire à cette fin pour mettre au point les dispositions détaillées de chargement du matériel militaire considérable livré par les Etats-Unis à l'Egypte dans le cadre du règlement pacifique égypto-israélien. Comment peut-on concilier le règlement pacifique et les transactions d'armes des Etats-Unis qui commencent à menacer la sécurité des pays arabes et africains ? Les responsables des Etats-Unis n'hésitent pas à proférer des menaces ouvertes, déclarant qu'ils sont prêts à utiliser la force dans la région

arabe, notamment dans la région du golfe Arabique, si leurs intérêts y sont menacés. En effet, l'importance du nombre d'unités de la marine des Etats-Unis présentes dans la région s'est récemment accrue. L'escalade de la présence militaire des Etats-Unis dans la région a pour but le renforcement des liens et de la coopération avec les régimes racistes d'Afrique australe et la création d'un axe entre ces régimes et l'Egypte et Israël en vue de réprimer les activités des mouvements de libération nationale et sauvegarder les intérêts impérialistes des Etats-Unis.

324. Il est devenu évident, surtout depuis la signature du traité séparé égypto-israélien et des accords de Camp David, que tous ces accords ont pour objectif l'accroissement de la tension dans la région et la contrainte du peuple palestinien et de la nation arabe à capituler, et non pas l'inverse. La tragédie du Sud du Liban et l'agression flagrante quotidienne, la mort, la destruction des villages et des objectifs civils dont sont témoins les habitants libanais et palestiniens ne sont que la preuve irréfutable de la persistance d'Israël dans son agression expansionniste contre la nation arabe, avec le plein appui des Etats-Unis. Nous voyons en effet aujourd'hui les avions F-15 des Etats-Unis les plus modernes se livrer tous les jours à des raids contre les habitants sans défense du Liban, semant la mort et la destruction. Où est donc la paix dont les milieux sionistes et leurs alliés parlent tant ?

325. Nous invitons les Nations Unies à rejeter et à condamner ces accords qui sont en contradiction totale avec les résolutions prises par l'Assemblée générale tout au long des dernières années, concernant la question palestinienne et la situation au Moyen-Orient. Nous aimerions rappeler que les Etats arabes, représentés par la Ligue des Etats arabes, ont rejeté ces accords dans leur ensemble au cours de la réunion du Conseil de la Ligue²¹ qui s'est tenue à Bagdad du 27 au 31 mars 1979. Une position analogue a été adoptée par la dixième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères tenue à Fès du 8 au 12 mai 1979 [voir A/34/389 et Corr. I], et pour la Réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés, tenue à Colombo du 4 au 9 juin 1979.

326. Enfin, la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés a décidé par consensus de condamner les accords de Camp David et le traité israélo-égyptien [voir A/34/542, annexe, sect. I]. La Conférence a également décidé de soumettre la suspension de l'adhésion de l'Egypte au mouvement au Bureau de coordination — en sa qualité de comité spécial — pour étudier les préjudices que le Gouvernement égyptien a causés à la nation arabe et au peuple palestinien et pour faire rapport en 1981 aux ministres des affaires étrangères du mouvement, pour décider du statut de l'Egypte dans le mouvement.

327. Depuis la signature des accords de Camp David et du traité israélo-égyptien, les tentatives n'ont pas cessé pour faire participer, d'une manière ou d'une autre, les Nations Unies à leur mise en œuvre. Nous mettons en garde contre toute tentative qui vise à donner un caractère légitime international à ce traité injuste, qui ignore toutes les résolutions de l'ONU relatives à la question de Palestine et aux droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, tels que son droit de retour dans sa patrie, son droit à l'autodétermination, le retrait inconditionnel et sans avantages des forces israéliennes des territoires arabes et la re-

²¹ Conseil de la Ligue des Etats arabes au niveau des ministres arabes des affaires étrangères, de l'économie et des finances.

connaissance de l'OLP comme le seul représentant légitime du peuple palestinien. Tous les contacts et toutes les consultations qui ont eu lieu entre l'Egypte et l'entité sioniste, avec l'appui des Etats-Unis, ont eu lieu en dehors du cadre de l'Organisation des Nations Unies, et non pas au sein de l'Organisation. Cela représente un déni évident du rôle de l'Organisation et une mise en échec voulue de ses résolutions, bien que l'Organisation ait joué un rôle essentiel dans cette question. Aujourd'hui, on voudrait que l'Organisation soit témoin et partie dans des manigances et des conspirations perpétrées par le sionisme et l'impérialisme des Etats-Unis contre le peuple palestinien et la nation arabe.

328. La nation arabe a rejeté dès le départ les accords de Camp David. Elle a également rejeté avec véhémence le traité unilatéral de paix, y voyant une agression nuisant sérieusement aux droits et aux intérêts de la nation arabe. Les rois et les chefs d'Etat arabes, lors de la neuvième Conférence arabe au sommet²², de même que la réunion du Conseil de la Ligue des Etats arabes, tenue à Bagdad au niveau des ministres des affaires étrangères et de l'économie, ont rejeté catégoriquement ces accords. Ils ont condamné le régime égyptien, l'entité sioniste et les Etats-Unis, et ont décidé de ne pas tenir compte de ces accords, rejetant toutes leurs conséquences politiques, économiques, juridiques et autres. Aujourd'hui, l'Organisation internationale est sollicitée pour s'opposer fermement à toutes les tentatives faites pour l'impliquer dans la mise en œuvre de dispositions injustes dans lesquelles les Nations Unies n'ont eu aucun rôle.

329. L'Iraq a toujours considéré que la question palestinienne était le centre, le pivot de sa politique étrangère. Il a toujours accordé et continue d'accorder toute l'assistance qu'il peut au peuple palestinien dans sa lutte contre l'invasion sioniste. Malgré toutes les tentatives sionistes et impérialistes dirigées contre notre nation arabe, notre lutte se poursuivra et se renforcera jusqu'à ce que nos objectifs légitimes soient atteints et que nos droits usurpés nous soient restitués. La nation arabe ne déviara pas de cette voie malgré tous les traités et toutes les manigances conçues à l'écart des parties directes à la cause, en vue d'usurper leurs droits et de liquider leur cause. En cas de guerre, en cas de menace à la paix dans notre région, la nation arabe ne saurait certes jamais en être tenue pour responsable, car nous défendons nos droits légitimes, notre patrie, notre existence et notre civilisation. Le sionisme mondial et ceux qui l'appuient, notamment les Etats-Unis, devront supporter la responsabilité des conséquences tragiques dans tous les domaines de la guerre et de la menace à la paix. Nous n'accepterons jamais la capitulation, quel qu'en soit le prix. Les peuples du monde et les Etats épris de paix doivent assumer leurs responsabilités avant qu'il ne soit trop tard.

330. L'Iraq appuie totalement le mouvement des non-alignés et il travaille activement à accroître son rôle et son efficacité dans sa marche vers l'instauration d'un nouveau système de relations politiques et économiques dans le monde. Nous sommes heureux de constater les grands succès remportés par la sixième Conférence de ce mouvement, à La Havane, car elle a renforcé le caractère progressiste du mouvement, et est parvenue à adopter une attitude ferme et claire à l'égard du colonialisme, de l'impérialisme, du racisme et du sionisme et de toutes autres formes de domination étrangère. L'Iraq, qui considère que

le non-alignement est la pierre angulaire de sa politique étrangère, contribue activement et de manière constructive à la promotion du mouvement à tous les niveaux, et il se réjouit de pouvoir être l'hôte de la prochaine conférence au sommet des pays non alignés, en 1982.

331. Parmi les objectifs et les principes les plus importants du mouvement des non-alignés, figurent l'appui total aux mouvements de libération d'Afrique australe, et l'accroissement des efforts déployés pour déraciner le colonialisme et le racisme du continent. L'Iraq appuie de toutes ses forces les mouvements de libération en Afrique du Sud, en Namibie et au Zimbabwe, de même qu'il appuie les Etats africains de première ligne, dans leur lutte juste pour atteindre cet objectif que les Nations Unies ont si longtemps défendu.

332. Les milieux impérialistes occidentaux continuent de mener une campagne injuste et planifiée, dans la tentative désespérée de faire supporter à certains pays en développement exportateurs de pétrole la responsabilité des problèmes économiques dont souffrent les pays capitalistes. Ces mêmes milieux n'hésitent pas à accuser les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole de l'inflation dont se plaignent les pays en développement, méconnaissant ainsi toutes les preuves et toutes les statistiques indiquant le contraire. Fort de son sens des responsabilités, l'Iraq a pris l'initiative de proposer la création d'un fonds international pour aider les pays en développement à faire face aux conséquences de l'inflation, fonds auquel les pays industrialisés, quel que soit leur système, contribueraient annuellement en proportion de l'inflation qu'ils exportent vers les pays en développement. Les pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole y contribueraient également sur les mêmes bases.

333. De temps en temps, des propositions de diverses sources sont faites invitant à étudier les problèmes de l'énergie sans tenir compte des autres problèmes majeurs. Nous voudrions réaffirmer notre position ferme selon laquelle les problèmes de l'énergie, que ce soit au sein de l'Organisation des Nations Unies ou en dehors d'elle, doivent être envisagés dans un cadre d'ensemble qui viserait à traiter tous les problèmes dont souffre l'économie internationale, comme cela a été décidé au cours des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, pour l'instauration du nouvel ordre économique international.

334. Toutes les tentatives faites pour utiliser le problème de l'énergie en vue de semer la dissension dans les rangs des pays en développement ont échoué jusqu'à présent et ces pays ont maintenu leur unité et leur détermination à adopter la vue d'ensemble dans tous les pourparlers portant sur l'économie internationale. Nous ne doutons pas que la nouvelle vague de propositions connaîtra le même sort.

335. La position de l'Iraq sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session est bien connue, et je m'abstiendrai de la répéter à ce stade, pour éviter une perte de temps à l'Assemblée. Notre délégation, selon l'habitude, exposera son point de vue et sa position au cours de l'examen des divers points de l'ordre du jour dans les grandes commissions et en séances plénières à l'Assemblée générale.

336. LE PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vais donner la parole aux représentants qui l'ont demandée dans l'exercice de leur droit de réponse. Je rappelle que l'Assemblée générale, lors de sa 4^e séance plénière, a dé-

²² Tenue à Bagdad du 2 au 5 novembre 1978.

cidé que les déclarations faites au titre du droit de réponse seraient limitées à 10 minutes et que les représentants parleraient de leur place. Pour le bon déroulement de nos travaux, j'ai l'intention d'appliquer rigoureusement cette décision.

337. M. AL-ALAWI (Oman) [*interprétation de l'arabe*] : Je regrette de devoir prendre la parole une deuxième fois pour exercer mon droit de réponse au sujet des attaques à l'égard de mon pays par le Ministre des affaires étrangères du Yémen du Sud — attaques que nous sommes accoutumés à entendre à chaque occasion, à chaque conférence, ainsi qu'à toutes les sessions de l'Assemblée générale. Le Ministre des affaires étrangères du Yémen du Sud a parlé de la sécurité et de la stabilité dans la péninsule arabique et, dans ce même contexte, il a fait allusion à mon pays.

338. Je voudrais affirmer ici que ce qu'il a prétendu en ce qui concerne la conclusion de pactes militaires étrangers dans notre région n'a aucun fondement de vérité et est le fruit de son imagination. Ma délégation désire enregistrer notre protestation contre l'ingérence flagrante du Yémen du Sud dans les affaires intérieures de mon pays, en contradiction avec la Charte des Nations Unies.

339. Le représentant du Yémen du Sud a parlé de prétendus mouvements de libération dans la péninsule d'Arabie, alors que ces mouvements n'existent pas en fait. Le représentant du Yémen du Sud a l'habitude de formuler de telles prétentions. Les champs de pétrole, dans la péninsule d'Arabie sont sous la souveraineté d'Etats arabes indépendants qui sont en mesure de défendre leurs propres intérêts.

340. Il était très surprenant d'entendre le représentant du Yémen du Sud, dans une autre partie de son intervention devant l'Assemblée générale, demander aussi que l'océan Indien soit considéré comme zone de paix, au moment même où il conclut une alliance avec l'une des grandes puissances pour lui permettre d'avoir une présence militaire dans la région, ce qui représente une menace pour l'indépendance et la sécurité de la péninsule d'Arabie. Le Yémen du Sud demande également la coexistence pacifique avec tous les Etats de la région, mais en même temps il s'immisce dans les affaires intérieures des pays qui l'entourent.

341. Le Sultanat d'Oman a toujours respecté les principes de la coexistence pacifique, de la souveraineté et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui, et nous avons confirmé dans notre intervention [19^e séance] notre position ferme et constante invitant à considérer l'océan Indien comme une zone de paix. Nous espérons que le Yémen du Sud suivra notre exemple, afin que nous puissions effectivement parvenir à la stabilité et à la sécurité dans notre région.

342. M. AL-HAMZAH (Yémen démocratique) [*interprétation de l'arabe*] : Ma délégation n'avait pas l'intention de répondre aux allégations du représentant du régime de Qaboos que nous venons d'écouter, car nous pensions qu'il ne dépasserait pas les limites d'une déclaration dans l'exercice du droit de réponse pour se livrer à des allégations contre le Yémen démocratique afin de couvrir les faits qui se déroulent à Oman et dans la région en général.

343. Nous ne nous attendions pas à ce qu'il nous entretienne de ce qu'il appelle l'espoir d'Oman et sa conviction en la nécessité de déclarer l'océan Indien zone de paix, au moment même où nous entendons parler constamment, et notamment ces derniers temps, d'invitations à établir une

sorte de pacte agressif douteux auquel, à ce qu'il a dit, participeraient des forces étrangères dans le but d'assurer ce qu'on veut appeler la protection du détroit stratégique d'Hormuz.

344. Lorsque, dans son intervention de cet après-midi devant l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères de mon pays a parlé de la juste lutte du peuple omanais sous la direction du Front populaire pour la libération de l'Oman, et du danger que suscite la présence militaire des Etats-Unis dans l'île omanaise de Masira, il confirmait un fait indéniable. Les affirmations faites ici par le représentant du régime de Qaboos ne peuvent guère cacher la réalité de la situation intérieure à Oman. Il y a une révolution menée par le Front populaire pour la libération de l'Oman; il y a ingérence étrangère flagrante dans les affaires intérieures du peuple omanais. Le Yémen démocratique, en raison de ses liens historiques et fraternels avec le peuple omanais, sera toujours soucieux et fidèle à l'égard de la lutte du peuple omanais et signalera la réalité de la situation chaque fois que l'occasion s'en présentera.

345. La lutte du peuple omanais, sous la direction du Front populaire pour la libération de l'Oman, s'intensifie de jour en jour malgré le recours du régime là-bas à l'emploi des forces militaires étrangères, d'experts étrangers et l'afflux d'armes américaines et le déclenchement de campagnes militaires génocides contre le peuple omanais. Nous sommes certains que le peuple omanais sera en mesure de réaliser la victoire finale sur la présence impérialiste sur son territoire et l'indépendance réelle d'Oman, afin que ce pays puisse jouer le rôle national que le régime de Qaboos s'est employé et s'emploie toujours à déformer.

346. Les allégations et mensonges du représentant du régime du Qaboos, ici, ne réussiront pas à nous faire abandonner notre appui à la juste lutte du peuple omanais.

347. Je réserve le droit de ma délégation de répondre à toute intervention ultérieure à ce sujet.

348. M. ELARABY (Egypte) [*interprétation de l'arabe*] : Le chef de la délégation égyptienne a présenté l'intervention de l'Egypte dans le débat général, le 1^{er} octobre [15^e séance]. Dans son intervention, il a clairement défini la position de l'Egypte à l'égard du conflit arabo-israélien de la juste cause de la lutte des peuples et de leur libération.

349. A cette heure tardive, je n'ai pas l'intention de répéter ce que le Ministre des affaires étrangères a déjà dit, mais devant les déformations intentionnelles des faits et les viles surenchères que nous avons entendues, et auxquelles l'Egypte, avec son riche passé de civilisations et ses contributions réelles, se refuse d'être partie, je me trouve obligé de clarifier les faits, en réfutant ces fausses déclarations.

350. La position de l'Egypte est claire. Elle est profondément convaincue de la nécessité d'assurer les droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit légitime et naturel à l'autodétermination, en toute liberté et sans aucune ingérence étrangère.

351. L'Egypte n'a jamais prétendu, et ne prétend pas aujourd'hui, avoir le droit de parler au nom du peuple palestinien. L'Egypte poursuivra avec force et détermination son opposition aux pratiques israéliennes illégales dans les territoires arabes occupés. L'Egypte poursuivra sa recherche d'une paix juste, en dépit de tout le bruit fait par le front du rejet arabe.

352. Voilà, brièvement, les grandes lignes de la politique égyptienne dans le passé, aujourd'hui et à l'avenir. L'Égypte respectera toujours sincèrement la Charte des Nations Unies, les dispositions du droit international et la légitimité internationale. L'Égypte n'a jamais hésité à faire des sacrifices en vies humaines et en ressources matérielles pour la cause palestinienne ou pour assurer le triomphe de la juste cause arabe et elle a toujours contribué à la libération des peuples d'Afrique et d'Asie.

353. Que ce soit sur le champ de bataille ou dans le domaine de l'action diplomatique, l'Égypte suit les mêmes principes et aspire aux mêmes objectifs, indifférente à certaines allégations qui ont été répétées ici par ceux qui n'ont jamais fait aucune contribution réelle à la cause palestinienne.

354. Pour terminer, je voudrais réitérer que la politique étrangère de l'Égypte est basée sur le respect de la souveraineté de tous les Etats, de leur intégrité territoriale et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Ce sont là les principes de base pour la défense et la sauvegarde desquels le mouvement des non-alignés a été fondé et que la Charte des Nations Unies nous demande d'appliquer et de respecter.

355. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Les représentants de l'Oman et du Yémen démocratique ont demandé à nouveau à exercer leur droit de réponse. Puis-je rappeler aux membres de l'Assemblée la décision prise lors de la 4^e séance plénière, aux termes de laquelle le nombre d'interventions d'une délégation donnée, dans l'exercice de son droit de réponse au cours d'une même séance, est limité à deux, la deuxième intervention ne devant pas dépasser cinq minutes ?

356. M. AL-ALAWI (Oman) [*interprétation de l'arabe*] : Je regrette de devoir reprendre la parole et m'engage

à respecter la décision de l'Assemblée générale. Je voudrais simplement m'inscrire en faux contre les affirmations mensongères contenues dans l'intervention du représentant du Yémen démocratique. La lutte dont il parle n'existe que dans le Yémen du Sud et nous en ignorons tout dans notre pays.

357. Nous avons à maintes reprises affirmé notre respect du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats et je ne parlerai donc pas ici de la situation intérieure au Yémen du Sud. Je me contenterai de signaler que cette situation a été signalée par la presse. Le représentant du Yémen démocratique a signalé dans ses allégations quelques déclarations par certaines sources de presse hostiles au Sultanat d'Oman. Par conséquent, celles-ci ne s'appuient sur aucun fait.

358. M. AL-HAMZAH (Yémen démocratique) [*interprétation de l'arabe*] : Je serai très bref, car je ne veux pas faire perdre son temps précieux à l'Assemblée en essayant de réfuter les contre-vérités que le représentant de l'Oman répète ici. Le Front populaire pour la libération de l'Oman est bien connu pour sa direction de la lutte du peuple d'Oman, et point n'est besoin de le réaffirmer ici. Il s'agit d'une révolution, sous la direction du Front populaire et le peuple omanais lutte héroïquement sous cette direction contre la politique d'ingérence étrangère dans ses affaires intérieures par le régime de Qaboos.

359. Le Yémen démocratique croit profondément en sa politique étrangère fondée sur le respect mutuel, la coopération et la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats. Je ne crois pas que les allégations du représentant du régime de Qaboos reflète la réalité de la politique étrangère du Yémen démocratique.

La séance est levée à 19 h 25.